

## Document n°1, Enseigner le fait religieux.

« Lorsqu'on parle de religion, de religieux, de fait religieux, de quoi parle-t-on exactement ? Les faits et les notions désignés sous cette famille de vocables concernent-ils, dans tous les cas, des choses comparables ? Sous ce terme de religion (au singulier) entend-on désigner un secteur de l'agir humain distinct de la philosophie, un secteur de l'agir humain distinct de la politique et de l'économique ? Lorsqu'on parle de religions (au pluriel), s'agit-il des ensembles historiquement institués, constitués autour de textes, de mythes et de récits fondateurs, de dogmes, de systèmes de croyance, d'inscription dans une lignée croyante, de prescriptions, de pratiques collectives et privées, dotés de lieux, de symboles, de clergés et de fidèles ? Jusqu'à ce jour, aucune tentative de définition du religieux ou de la religion n'est parvenue à réunir un consensus. Et, de fait, toutes sont sinon contestables, du moins sujettes à débats. Sans entrer dans ces discussions, trois remarques peuvent néanmoins être formulées.

La première remarque concerne la tentation du catholico-centrisme. Si, pour la plupart des Français, la religion est spontanément pensée et perçue à partir du modèle catholique et si, pour des raisons évidentes liées au rôle tenu par l'Eglise au cours de l'histoire et à sa place centrale en France, le catholicisme incarne la forme par excellence de la religion, celui-ci ne saurait pour autant prétendre être le modèle de référence exclusif et universel valant pour l'ensemble des religions. Le modèle catholique romain, centralisé, hiérarchique, clérical n'a pas d'équivalent structurel dans les autres religions : l'islam, pas plus que le judaïsme ou le protestantisme ne sont organisés sur ce modèle institutionnel, ni même, d'ailleurs, le monde catholique dont le fonctionnement effectif sur le terrain s'avère, de fait, beaucoup plus souple et décentralisé que ne le laisse supposer la vision traditionnelle, pour le moins réductrice, qu'on en a. Le pasteur, le rabbin ou l'imam ne sont pas les équivalents protestant, juif ou musulman du prêtre catholique, la même remarque valant pour la mosquée, le temple ou la synagogue, qui n'ont ni la même fonction ni ne sont investis de la même sacralité que l'église. On pourrait multiplier les exemples tendant à prouver que chaque religion a sa cohérence propre qui n'est pas directement transposable à d'autres. L'intelligence des faits religieux n'interdit pas les comparaisons, à condition toutefois qu'elles soient pertinentes et qu'elles n'induisent ni confusion ni risque d'interprétations erronées.

Toute participation active à un groupe confessionnel comporte une dimension communautaire qui déborde le cadre strict du culte collectif. Entre les personnes qui partagent une foi, des pratiques, une histoire et une mémoire religieuses, auxquelles s'ajoute un fort désir de perpétuation et de transmission de cet héritage commun, des liens particuliers se tissent, des sociabilités communautaires s'affirment. Pour des raisons évidentes, cette dimension communautaire est plus visible lorsqu'elle concerne les religions minoritaires que lorsqu'il s'agit de paroissiens catholiques français, et plus encore lorsque ces religions minoritaires sont le fait de groupes diasporiques qui, outre la religion, partagent des origines, une histoire, une langue, des pratiques spécifiques communes, perçues comme exotiques au regard des critères du pays dans lequel ils vivent. D'où la confusion fréquente, notamment dans le débat sur la laïcité, entre l'appartenance religieuse, considérée comme légitime à condition qu'elle reste dans les limites de la sphère privée et des évidences culturelles communes, et l'appartenance communautaire. La France, par tradition méfiante à l'endroit des revendications identitaires infranationales, a tôt fait de voir des dérives communautaristes (sachant que dans notre pays, communautarisme est stigmatisant, qu'il vaut dénonciation et condamnation), oubliant peut-être un peu vite qu'on n'intègre jamais des individus isolés mais des personnes porteuses d'une histoire et d'une culture et que l'absence de relais associatifs ou communautaires rend cette intégration plus difficile. Ce fut le cas des Algériens du Haut pays lorrain, privés pendant des décennies de lieux de culte et de structures

communautaires, alors que les mineurs polonais venus en groupes avec leurs curés n'avaient pas connu les mêmes difficultés d'intégration.

Enfin il faut également rappeler qu'en France, nous ne disposons pas de données chiffrées officielles concernant les questions relatives à la religion : appartenance confessionnelle, pratique, etc... Cette absence s'explique par la laïcisation de l'administration française à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et par la suppression de ces questions, au nom de la liberté de conscience et du respect de la vie privée, dans les formulaires d'état civil et les documents du recensement. Faute de sources d'information directes et exhaustives, les enquêtes sur l'état de la religion en France procèdent donc par sondages dont les résultats sont à manier avec doigté ; les analyses se fondent sur des estimations ».

Régine Azria, « La place du religieux dans la société française », *Documentation photographique* n° 8033, 2003.

## Document n°2, l'islam.

« Pour mesurer le cheminement, l'affrontement, la symbiose de ces données, force est de s'arrêter un moment à la figure qu'offre la croyance en islam, même s'il est probable que n'avaient conscience de ses facettes que les docteurs de la foi (*ulamâs*) ; le peuple des obéissants (*muslim*) pouvait avoir un comportement religieux particulier à une région avec, même, des effets sur l'attitude des chefs, militaires ou non ; une ethnie, des usages, une culture spécifique en découlaient. Mais la nature des relations entre Dieu et ses créatures restait uniforme et fondamentale : la soumission à la parole (*kalâm*), à la récitation (*coran*) et l'obligation de quelques rites signes de dévotion, la prière, la dîme, le pèlerinage.

Malheureusement le message prophétique, mis au propre dès le VII<sup>e</sup> siècle, ne pouvait prendre en compte toutes les particularités des régions qu'il gagnait peu à peu ; des ajouts, des hadith, se brochèrent donc sur la Parole véhiculée par Mahomet. Leur principe était de rappeler ce que tel croyant affirmait tenir d'un autre qui le tenait, jusqu'aux silences ou aux aphorismes peu clairs du Prophète. Se constituait donc ainsi une « loi » coranique, la charia, assurée de toute authenticité par l'intervention de juristes et de « traditionnalistes ». Normalement toute la communauté des fidèles, l'*umma*, y donne son consentement, sunna. Les « sunnites » suivent donc la « voie ». Ceux qui prétendraient voir dans cette dévotion à la coutume une paralysie de l'esprit critique, qui présenteraient le Coran comme « créé » et non dicté par Dieu, sont de redoutables ennemis de la pure foi : ce sont les *mu'tazilites*, partisans d'une interprétation personnelle de texte saint : ce groupe, en réalité, ne manifesta qu'aux VIII<sup>ème</sup> et IX<sup>ème</sup> siècles avant sa condamnation formelle.

La Loi pouvait connaître des commentaires philosophiques ou faire l'objet de discussions rhétoriques. Ce fut le rôle des *madrasa* (*merdersa* à l'Ouest), sortes d'écoles de droit et de théologie, plutôt cercles d'études entre *ulamâs*, ressemblant donc davantage aux « académies » du moyen-âge chrétien finissant qu'aux universités qui les avaient précédées. Certaines de ces institutions, telles les « maisons de la science » en Egypte ou à Bagdad, étendaient même leur curiosité à l'étude du bagage scientifique hérité du monde hellénistique, et copiaient abondamment les manuscrits antiques. Mais l'absence d'un strict contrôle d'Etat entraîna assez vite, du fait même de l'immensité des terres musulmanes et de la variété des cultures qu'elles recouvraient, un fractionnement en « école de droit » religieux dont les chrétiens ne percevaient guère les subtiles différences. On suivait vers la Mésopotamie l'école *hanifite* qui attachait une assez grande importance au jugement personnel du fidèle ; l'école malikite était reçue en Ibérie et au Maghreb, plus rigoureuse, peut-être en héritage du strict kharidjisme berbère ; le rite *shafi'ite*, traditionaliste sans libéralité, se pratiquait en Egypte et en Iran ; enfin les hanbalites de Syrie ou d'Irak représentaient une situation médiane. Les rivalités entre les écoles pouvaient déboucher sur des conflits assez violents ; les plus radicaux s'appuyaient auprès du peuple des croyants, sur la propagande piétiste, parfois agressive, des soufis (*sûf*, la

laine), sortes d'ermites prônant la vie parfaite qu'ils prétendaient mener. Tant en Al-Andalus que dans la Syrie des francs, les soufis devinrent un élément actif de la paix sociale : on les a comparés aux ermites chrétiens par la profondeur de leur audience chez les humbles.

Le chiisme (de *shi'a*, le parti) aurait pu n'être qu'une déviation de la pratique s'il n'avait une origine politique et un destin guerrier. Les partisans des descendants directs du Prophète, sa fille Fatima, son gendre Ali, son petit fils Hussayn avaient été éliminés vers 650-660 par les califes omeyyades. Pourchassés, laissés pour compte de toute influence, réduits au silence (*takiya*), frustrés et clandestins, les chiites durcirent peu à peu leur position religieuse. Jugeant les califes omeyyades puis abbassides comme des usurpateurs, ils s'imprégnèrent d'un messianisme de plus en plus rigoureux : des imams cachés puis « révélés » dirigeaient la communauté, dans l'attente d'un mahdi qui rétablirait le Vrai. Entre 920 et 940 au Maghreb, le groupe des Fâtimides, au nom transparent, parvint à rassembler assez de fidèles pour sortir de la clandestinité et fonder une dynastie. Ils quittèrent l'Atlas et s'installèrent en Egypte, et un moment sur les Lieux saints, en créant un califat chiite. L'emploi de la violence contre les Sunnites étendit jusqu'en Syrie du Nord l'influence des Fâtimides. En outre, issu d'une rivalité familiale entre deux imams, un groupe plus extrémiste se réfugia au Liban par les Druzes, ce sont les Ismaéliens ».

Robert Fossier, *Les relations des pays d'islam avec le monde latin*, Éditions Jacques Marseille, 2000.

### Document n°3, la traite transsaharienne.

« Le monde musulman, dans lequel l'esclave est une institution très fortement ancrée, est au Moyen âge un grand importateur d'esclaves. Le Coran, après tout, ne légitime-t-il pas l'esclavage tout en recommandant de bien traiter les esclaves, et éventuellement, de les affranchir ? Il semble que les musulmans du Nord aient toujours considéré l'Afrique noire comme un réservoir d'esclaves dans lequel il suffisait de puiser. Les guerres locales (...) avaient pour effet de réduire en captivité des masses importantes de population qui en constituaient souvent le principal butin et trouvaient naturellement leur débouché dans la demande arabe.

Dès le IX<sup>ème</sup> siècle, al-Yakubi fait états de l'exportation d'esclaves *sudan*, c'est-à-dire noirs, à partir d'Awdaghust. Al-Idrisi affirme à son tour que les nomades du désert et que les états soudanais comme le Takrur et le Ghana réduisent en captivité ceux qu'il appelle les Lam Lam, nom générique par lequel les auteurs arabes désignent les populations à leurs yeux sauvages de l'Afrique noire, et à ce titre vouées à l'esclavage. Les Lam Lam, nous apprend-il, « sont toujours en butte aux incursions des peuples des pays voisins qui les réduisent en captivité au moyen de diverses ruses et qui les amènent dans leur pays pour les vendre aux marchands par douzaine.

Les guerres de capture annuelle et saisonnières des états soudanais semblent avoir eu pour but de répondre à la demande exercée par les circuits commerciaux. Cette demande conduisait à son tour au renforcement des états auxquels elle permettait d'accroître leur puissance militaire, puissance qui ne pouvait être maintenue que par la vente de nombreux captifs. Le jeu entre l'offre et la demande s'inversait alors, les sociétés guerrières ayant besoin du marché pour écouler leur production d'esclaves.

L'origine des esclaves de traite était diverse. Avant la constitution de l'empire du Mali, nous apprend la tradition de Kirina, de nombreux esclaves provenaient des marges sahéliennes où ils étaient razzés par les Maures ou les Touaregs, ou plus souvent encore vendus à ceux-ci et aux Markas par d'autres Malinké. Par la suite, ils furent pour la plupart capturés au Sud des grands empires, les peuples de la Guinée forestière, du Mossi et du Gurunsi semblant un vivier inépuisable dans lequel il suffisait de se servir.

Outre l'intérêt de s'assurer le contrôle définitif des salines de Teghazza, la volonté d'accéder au vivier d'esclaves soudanais fut probablement l'une des raisons principales de la conquête et de la destruction de

l'empire Songhaï par les troupes marocaines. On assiste donc à la fin du moyen âge à un changement complet de perspective, l'objectif n'étant plus désormais, semble-t-il, d'acheter des esclaves en provenance de l'Afrique subsaharienne, mais de s'appropriier directement au cœur du monde noir en produisant des esclaves. Les esclaves noirs étaient nécessaires à la tentative de relance des sucreries marocaines à laquelle s'essaya sans grand succès le sultan al-Mansur. Il suivit donc en quelque sorte la même politique que celle initiée quelques décennies plus tôt par les Portugais et les Espagnols, qui venaient chercher en Afrique la main d'œuvre servile nécessaire au développement de leurs plantations.

Il est difficile de donner une estimation du nombre d'esclaves exportés annuellement vers le monde méditerranéen (...). Cependant, les quelques sources dont nous disposons, et notamment le récit d'Ibn Battuta qui fait état de 600 esclaves pour la seule caravane qu'il suivit de Takedda au Taouat, et une comparaison avec la situation la mieux connue du XIX<sup>ème</sup> siècle, ont conduit (...) à parler d'un minimum de 20 000 esclaves exportés annuellement vers le Nord, soit 2 000 000 par siècle, nombre qu'il pensait être inférieur à la réalité ».

Francis Simonis, *L'Afrique soudanaise au Moyen âge. Le temps des grands empires (Ghana, Mali, Songhaï)*, Marseille, SCEREN, 2010.

## Document n°4, abolition de 1848.

« Les colonies restées françaises après 1804, redevenues esclavagistes, ne jouaient plus le rôle moteur qui avait été celui du complexe sucrier du temps de la splendeur de Saint Domingue : les milieux coloniaux français renoncèrent peu à peu au projet de reconquérir l'ancienne perle des Antilles, dont l'indépendance fut finalement reconnue en avril 1825 en échange d'une lourde indemnité (150 millions de francs or) destinée aux colons dépossédés. Désormais, d'autres horizons coloniaux étaient recherchées, notamment l'Afrique du Nord, déjà visée lors de l'expédition d'Égypte de Bonaparte, puis à nouveau objet de plusieurs projets de débarquement sous l'Empire, mais non réalisés. La traite ayant été officiellement interdite par le traité de Vienne de 1815 – même si l'application n'a été effective qu'après 1832 -, restait la question de l'esclavage, exclusivement confinée à ce qu'on appellerait bientôt les vieilles colonies. La renaissance d'un mouvement antiesclavagiste fut lente après 1815 et prit d'abord la forme d'un Comité pour l'abolition de la traite, institué au sein de la Société morale chrétienne en 1822 : le traumatisme des événements de Saint Domingue dominait les débats et transformait la question de l'esclavage en un véritable tabou. La révolution de 1830 ne toucha pas à l'esclave lui-même, malgré l'orientation anti-esclavagiste de la plupart des nouveaux dirigeants, dont Guizot et Louis-Philippe lui-même. Ce fut par l'application effective de l'interdiction de la traite que la monarchie de Juillet rompit avec la Restauration en matière coloniale, ainsi que la loi de 1832, qui accordait l'égalité des droits aux libres de couleur, renouant avec la législation de 1792. Enfin, une législation favorable aux affranchissements fut mise en place : le pouvoir espérait ainsi faire baisser rapidement la proportion des esclaves dans les colonies et parvenir à une extinction en douceur de ce régime archaïque, sans avoir à prononcer une abolition qui faisait très peur. Ce schéma ne fonctionna pas aussi bien que prévu : à partir des années 1840, le nombre d'affranchissements diminua et le taux d'esclaves dans la population resta stable, à environ 50%. Les planteurs avaient bien accepté d'affranchir les esclaves domestiques et les esclaves à talents, mais refusaient de donner la liberté à ceux appliqués à la terre, par crainte d'une pénurie de main-d'œuvre, du refus des nouveaux libres de travailler la canne, symbole de servitude. Ce fut l'abolition anglaise de 1834 qui relança le mouvement en France, mais sans pour autant faire fléchir le pouvoir, qui se limita à des réformes sans portée réelle. La création de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, en décembre 1834, renouait avec la pratique de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et les deux Sociétés des amis des Noirs. Regroupant l'élite libérale, républicains et orléanistes – Lamartine, Tocqueville, Rémusat, Odilon, Barrot, Schoelcher -, elle était étroitement liée au mouvement abolitionniste anglais et proposait un programme

gradualiste. Malgré son active propagande en direction du grand public, elle ne réussit pas à faire de l'abolition de l'esclavage un sujet de débat national, ce qui permit au gouvernement en place de différer sans cesse toute décision. Ainsi l'esclavage était-il intact au moment où la révolution de février 1848 renversait Louis-Philippe et son régime. Dès la formation du Gouvernement provisoire achevée, le 3 mars, François Arago, ministre de la Marine et des Colonies, nomma Victor Schoelcher sous-secrétaire d'Etat chargé des colonies avec pour mission explicite de préparer immédiatement l'abolition de l'esclavage. La commission présidée par Schoelcher termina son travail le 27 avril, jour où fut aussitôt signé le décret abolissant l'esclavage dans les vieilles colonies, mais prévoyant une indemnisation des propriétaires et un délai de deux mois pour l'entrée effective en application de la liberté générale. Les révoltes d'esclaves de Martinique et de Guadeloupe imposèrent des décisions plus rapides : le 22 mai pour la première et le 27 pour la seconde. La Guyane respecta le délai légal et prononça l'abolition le 10 juin ; la lointaine Réunion attendit le 20 décembre pour sortir de la servitude. Un siècle après le fameux chapitre de Montesquieu, l'esclavage était enfin aboli dans toutes les colonies françaises. »

Claude Liauzu, *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, 2007.

## **Document n°5, l'industrialisation au XIX siècle.**

« Comment tirer quelques conclusions simples d'un phénomène aussi complexe que la révolution industrielle ? Cet énorme accroissement des forces productives du travail humain bouscule les économies, les sociétés, les civilisations. Mais avec une force et un rythme variables. Tentons néanmoins de dégager quelques évidences.

Les économies pré-industrielles ont été jetées dans le monde de la croissance irréversible, sous l'effet conjugué de l'appel du marché, de l'initiative individuelle, de l'attrait du profit et des techniques nouvelles. Se façonne alors le mode complet de production capitaliste, par des transformations originales, du capitalisme marchand au capitalisme industriel d'entreprise. Les bourgeoisies guident fermement cette délicate mutation, faisant de toute activité humaine une valeur d'échange, bâtissant un monde libéral. Au demeurant sa contradiction majeure est déjà visible : une minorité dont l'argent est le privilège détient les moyens modernes de production, dont la mise en œuvre, sous l'effet des techniques, n'est désormais possible que par une socialisation accélérée du travail productif.

Chaque économie a choisi la voie la plus rentable. La révolution industrielle est sélection du processus national de croissance le mieux adapté au marché, à la main-d'œuvre, aux disponibilités en matières premières et aux techniques. Pragmatisme économique constant, dont les morales s'inspireront volontiers. Car la recherche du profit est à l'origine de maintes initiatives. Ces économies en transition n'ont pas encore découverte les subtilités de la gestion prévisionnelle et de la comptabilité mathématique : elles se contentent d'accumuler les bénéfices, au gré des occasions saisies. Elles pratiquent la sélection par le profit, qui crée des discriminations et des exploitations nouvelles entre les économies dominantes et dominées, les régions attractives ou répulsives dans un marché national, les acheteurs et les vendeurs du travail.

Ces inégalités perdurent, car la croissance est un impératif absolu, pour répondre aux besoins du marché de consommation que les croissances agricoles et démographiques ont subitement gonflé et rendu exigeant. Pour effacer aussi les accidents cycliques : les crises périodiques, avec leurs catastrophes sociales, doivent être résorbées dans le flot montant de la production. Jusqu'à ce que vers 1837-1880 les premières économies industrialisées n'affrontent leur première grande crise générale de surproduction. La révolution industrielle est alors terminée pour elles : d'autres problèmes surgiront à la fin du siècle. Elles doivent resserrer leur domination sur le monde et se tourner davantage vers le marché de consommation intérieur. A cette tâche, elles révéleront d'étonnantes capacités d'adaptation et d'innovation.

Cette évolution ne doit cependant pas dissimuler les aspects positifs de la révolution industrielle. Profusion des découvertes techniques, meilleure distribution des produits et des profits bouleversent les vies quotidiennes. Les rentiers et les tertiaires surgissent. Les emplois industriels sont multipliés. Dans un monde où la révolution démographique serait de toute évidence intervenue, la croissance nouvelle évite à jamais les catastrophes d'ancien régime. (...)

Survie, sans rien de plus ? Jusqu'en 1850, le monde de l'usine a laissé une impression d'horreur justifiée. Seule la phase longue de croissance jusqu'en 1873 permet de desserrer le carcan et d'effacer lentement les abus les plus criants, comme le travail des femmes et des enfants. Mais sans que l'exploitation disparaisse.

Un type de société nouveau s'est ainsi modelé, hiérarchisé par la possession des moyens de production, c'est-à-dire par l'argent gagné ou reçu en héritage : on passe d'une société d'ordres à une société de classes à la fois plus fluide et autrement hiérarchisée. (...) Partout la grande bourgeoisie s'affiche, avec ou sans alliés, quel que soit le régime politique qui ait accueilli l'industrialisation. Avec cependant une nette préférence pour les institutions parlementaires, dans un cadre monarchique ou républicain, qui lui laissent toute latitude pour libérer l'activité nouvelle.

Face à elle, le monde clos des ouvriers, rejetés dans leurs périphéries urbaines, privés longtemps du nécessaire, soumis à une exploitation sans cesse variée de leur travail-marchandise, souvent coupés des traditions religieuses, culturelles et mentales de la société : avec les rejetés de l'artisanat et de l'agriculture, ils constituent longtemps une contre-société, avant de recueillir les bienfaits matériels et culturels de l'industrialisation.

Enfin, à ces nouveautés économiques et sociales correspond une civilisation neuve. L'homme, imbu de ses droits plus que de ses devoirs, y devient la référence unique. Alors triomphe l'individualisme : les aspirations sociales ne peuvent être la somme toujours constante des aspirations individuelles. L'individu est libre : porté par un enseignement qui prétend l'épanouir sans aucune discrimination sociale, il peut choisir la carrière où son talent s'épanouira. Jamais les idées reçues ne découvrent en lui un producteur exploité ou un héritier de la richesse et de la culture. Les références bourgeoises doivent – et parfois savent – s'adapter à tous. La famille, l'épargne, l'audace calculée, l'ambition bien dosée deviennent des vertus sociales, sans danger pour l'ordre établi. Les religions en place, catholicisme ou protestantisme, cautionnent cette évolution, s'intériorisent, soulignent moins volontiers leur vocation première de rassemblement des énergies collectives et individuelles. L'art aussi transmet les valeurs nouvelles. Sur les toiles de Turner, les steamers trapus tirent vers quelque cimetière marin les voiliers de l'ancien monde et obscurcissent de leurs volutes noires la lumière dorée. L'art romantique du mouvement et de la couleur jette à bas l'architecture classique. Mais morales et esthétiques peuvent témoigner des contradictions des temps nouveaux. La révolte individualiste des romantiques achoppe sur le problème social. Le positivisme, ce reflet de la domination technicienne du monde, ne répond pas mieux aux aspirations des hommes. Les morales utilitaires dérivent vers un bergsonisme ondoyant ou les tentations anarchisantes et spiritualistes de la fin du siècle. Jusqu'aux maîtres de la couleur, les impressionnistes, qui ne peuvent plus cerner l'individu et diluent leurs personnages dans les foules ou les paysages. La civilisation urbaine, libérale et scientifique, ne convient plus aux dernières générations du siècle ».

Jean-Pierre Rioux, *La révolution industrielle, 1780-1880*, Editions du Seuil, 1989.

## Document n°6, représenter la République.

« Le passage de la monarchie, qui part du principe de l'obéissance des sujets à un souverain héréditaire de droit divin, à la République, fondée sur la primauté de la Loi et qui suppose une relation de confiance entre les citoyens et leurs représentants, a de nombreuses conséquences, en particulier dans le domaine de la

représentation. La monarchie s'incarne dans la personne du roi et trouve matière à s'identifier dans le récit des cérémonies et des hauts faits du prince, tandis que les bases mêmes sur lesquelles est fondée la République sont abstraites puisqu'il s'agit de l'acceptation d'un certain nombre de valeurs autour desquelles peuvent se réunir les citoyens. Le recours aux iconologies traditionnelles permet de résoudre le problème en empruntant des signes déjà bien installés dans la culture commune. Il est nécessaire, avant d'entreprendre une étude des représentations figurées de la République française d'avoir présentes à l'esprit un certain nombre de références historiques et iconographiques pour suivre l'évolution de la figure de celle qui, primitivement allégorie de la Liberté, deviendra au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle la figure familière de Marianne.

Daumier inscrit son inspiration dans un registre sobre en créant une figure de la République qui emprunte beaucoup au registre de la Fraternité (elle-même dérivant de la charité chrétienne). Cette femme assise, imposante, au regard masqué par une ombre protectrice (ce qui interdit toute relation individuelle d'ordre anecdotique avec elle), allaite deux enfants aux corps musculeux comme de jeunes Hercule tandis qu'un troisième, à leurs pieds, est plongé dans la lecture, rappelant l'instruction est une des valeurs républicaines essentielles. Le drapeau tricolore est le seul emblème clairement républicain sur ce tableau. Daumier fait figurer en bas à droite de son tableau une double patte-d'oie dans un cercle. Par ce signe maçonnique, transforme-t-il sa République en une mère des compagnons ? Comme la Liberté de Delacroix, la République de Daumier est une figure immobile, aux traits perdus et au regard qui se dérobe : l'abstraction relative qui se dégage de ces figures est le gage de l'universalité de la relation avec elles.

Honoré Daumier (1808-1879), dessinateur très actif sous la Monarchie de Juillet (il collabore à *La Caricature* et au *Charivari*, deux périodiques de Philipon) a été emprisonné pour quelques unes de ses caricatures. Peintre assez peu reconnu de son temps, il a également été un sculpteur attentif aux postures et aux physionomies des personnages. Il s'entraînait sur des petites figurines pour mieux croquer les visages qu'il transposait ensuite sur des caricatures ».

Annie Duprat, *Images et Histoire*, Paris, Belin, 2007.

## **Document n°7, Marcel Gauchet ou la « Démocratie contre elle-même ».**

*« Singulier moment. La démocratie triomphe, donc. Mais dans le temps même où elle s'installe dans l'incontestable, on la découvre en proie à un profond malaise. Elle se voit frappée par un mouvement de désertion civique que l'abstention électorale et le rejet du personnel politique en place sont loin de suffire à mesurer. La mythologie révolutionnaire s'effondre. Les charmes de la radicalité s'évanouissent. L'on eût pu croire qu'à la faveur de cette modération retrouvée l'imagination réformiste allait s'enflammer. Au lieu de quoi l'on assiste à l'implosion des facultés les plus élémentaires de critique et de proposition dont la marche à l'électro-encéphalogramme plat du parti au pouvoir, réduit à des agitations animales, fournit une illustration saisissante. Il n'est d'effervescence que : sur les marges, à l'enseigne de démagogues anciennes ou nouvelles, au demeurant fort pauvres, qu'elles nous ramènent au triste nationalisme xénophobe ou qu'elles cultivent une piètre utopie bucolique. Ne comptons pas pour rien, enfin, parmi les symptômes de cette étrange impotence, la régression de l'esprit public dans un moralisme new-look encore plus inepte et mensonger que ses versions antérieures – la vertu d'aujourd'hui n'est plus seulement un masque, elle est de surcroît une marchandise. Est-ce à dire que la démocratie ne vivait en réalité que de sa contestation et que dépourvue désormais d'adversaires, elle est entrée dans une torpeur finale où il ne sera plus guère question que de la gestion réactive, au jour le jour, d'une histoire subie ? Ce qui est sûr, c'est que le désarroi est immense sous l'immobilisme apeuré de l'opinion.*

*Mais le mouvement qui détourne les citoyens de la politique répond à d'autres motifs que le désarroi créé par la conjoncture historique. Des motifs qui tiennent au déplacement des questions cruciales de nos sociétés*

*et au devenir même de la démocratie. La politique est à réapprendre pour chacun d'entre nous. Ce n'est pas seulement que les termes du débat public se sont insensiblement modifiés et qu'ils appellent désormais un autre langage : c'est que le mode le plus personnel d'implication en politique s'en trouve changé. Ce n'est pas simplement qu'une figure imprévue de la démocratie, depuis longtemps en gestation, s'impose maintenant à la conscience et oblige à reconstruire les formes de la contradiction et de la coexistence : c'est que la signification même de la coexistence, ce que veulent dire pour chacun le séjour social et l'appartenance civique, s'en trouve essentiellement affectée. Il y a quelque chose d'un vaste trompe-l'œil dans l'apaisement et le consentement un peu atones qui constituent le climat d'époque. Ils dissimulent une douleur muette : la découverte paralysante d'une difficulté, d'une dureté secrète de l'existence en société plus implacable encore que l'âpreté des batailles ouvertes d'hier. Il faudra bien s'y accoutumer. Pour l'heure, le geste instinctif est plutôt de s'en préserver ».*

Marcel Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.

## **Document n°8, « La Révolution. Ruptures et enchaînements ».**

« Enseigner l'histoire de la Révolution française demeure difficile. L'épisode est central dans l'histoire et la mémoire de notre pays, il semble s'inscrire dans une logique inéluctable, illustrée par la montée des tensions, l'affirmation des droits et la démonstration de l'unanimité en 1789-1790. Ensuite, la succession rapide d'événements brutaux, le grand nombre d'acteurs, dont la plupart n'apparaissent qu'épisodiquement, la multiplicité des scènes, nationales, locales, internationales, la complexité des enjeux, enfin les querelles d'interprétation, créent une complexité dont ne sont souvent retenues que l'évocation de grandes figures – Robespierre, Danton –, de grands événements – la mort du roi, la Terreur –, et l'exposition de grands débats. Thermidor marquerait le retour à l'histoire un peu terne d'une utopie déçue, avant qu'un homme ambitieux et charismatique, Napoléon Bonaparte, ne se saisisse du pouvoir pour son profit et pour stabiliser le pays.

Entre les idéaux et les espoirs initiaux, l'élan collectif, les violences et les utopies, les ambitions et les petites ennuies enfin, la Révolution hésite. Où plutôt les tonalités des discours éducatifs sur la Révolution hésitent entre moralisme, éducation civique, récit mythique d'un événement fondateur et réflexion méthodologique.

Le parti pris du texte qui suit est d'emblée d'envisager la période sous l'angle de la constitution d'un espace politique collectif. Entre les années 1780 et 1800, la société se structure peu à peu autour d'un débat politique autonome, laïcisé, ouvert à tous les groupes sociaux. Peu de pays accèdent alors à cette liberté, considérée comme dangereuse puisque toutes les formes d'intervention politique sont expérimentées, confrontées, parfois dans leur mesure. La France connaît une trajectoire originale, qui ne doit rien au hasard.

La complexité des relations sociales, la fragilité des institutions en place, la disponibilité des meneurs potentiels sont des facteurs simples qui permettent de rendre compte de l'enchaînement des luttes, de leur déploiement. Entre innovation, expérimentation, réaction et stabilisation, un itinéraire peut être proposé, qui rende compte de ce qu'est une révolution.

La question posée ici découle de la nature même de la révolution. Pas de révolution sans principes ni sans ruptures : soit la reconnaissance, d'un côté, de l'importance des idées et des débats, de l'autre, de la réalité des coups de force, des affrontements et de la violence. L'articulation entre ces deux dimensions demeure parfois difficile à expliquer à des adolescents à qui l'on prêche la tolérance, la discussion et la négociation ! La réponse passe par le recours à la chronologie. Sans croire qu'il suffit de raconter pour expliquer, mais simplement parce que les événements n'avaient été ni prévus ni organisés. Il s'agit donc de les comprendre dans leurs enchaînements, de les mettre en relation avec la volonté de stabilisation affirmée continuellement, de leur donner du sens dans une histoire générale des systèmes politiques. Le parti pris est d'identifier des séquences inégales, représentant chacune un moment d'équilibre dans le cours de la décennie, pour éviter de

penser qu'il y aurait eu soit une politique délibérée, soit seulement du bruit et de la fureur. L'objectif est de montrer comment des acteurs ont essayé de résoudre les difficultés, sans cesse renouvelées, qui se sont posées à eux, comment leurs interventions ont contribué à créer des cadres nouveaux, parfois porteurs d'effets dramatiques inattendus ».

Jean-Clément Martin, « La Révolution. Ruptures et enchaînements », *Documentation Photographique*, n°8054, 2006.

## **Document n°9, Le parti, « lieu de la médiation politique ».**

*« Au regard de l'historien, le parti apparaît fondamentalement comme le lieu où s'opère la médiation politique. Il va de soi, en effet, qu'on ne saurait considérer l'homme comme étant originellement un animal politique ; seul ou en société, il éprouve des besoins et des aspirations qui le concernent directement, lui-même ou sa famille, et qui se situent au strict niveau de l'existence quotidienne. Le passage de ces aspirations et de ces besoins (qui ne sont pas uniquement matériels) à l'expression d'une pensée politique n'apparaît nullement comme une évidence, mais donne lieu à une mystérieuse alchimie qui modifie la nature même du phénomène. La réalité vécue appartient à la sphère du concret quotidien, le champ du politique à celle du discours et des représentations spéculatives, et il n'existe pas de passerelle naturelle entre les deux. Qui oserait dire en effet que le programme articulé par une formation politique en réponse à un problème posé à la société soit l'expression directe de celui-ci ? Est-il évident, par exemple, que la revendication du suffrage universel par le chartisme anglais dans la première moitié du XIX siècle constituait une réponse adéquate aux problèmes du monde ouvrier britannique qu'un des leaders du mouvement définissait comme une "question de pain et de fromage" ? Et la tradition historiographique française affirme que, en se contentant de réviser la Charte et de changer de dynastie, les libéraux de 1830 ont volé leur révolution à ceux qui ont érigé les barricades. Mais la République aurait-elle constitué la bonne réponse à la crise sociale et démographique révélée par la révolution de Juillet ?*

*En fait, entre un programme politique et les circonstances qui l'ont fait naître existe toujours une distance considérable parce qu'on passe alors du domaine du concret à celui du discours qui comporte une expression des idées et un langage codés. C'est dans l'écart entre le problème et le discours que se situe la médiation politique, et celle-ci est l'œuvre des forces politiques dont l'une des fonctions premières est précisément d'articuler, dans le langage qui leur est propre, les besoins ou les aspirations plus ou moins confuses des populations. De ce fait, la médiation politique prend l'allure d'une traduction et, comme celle-ci, elle montre plus ou moins de fidélité au modèle qu'elle prétend exprimer. C'est précisément l'une des tâches de l'historien travaillant sur les forces politiques que de tenter de saisir cette distance, fondamentale pour la compréhension des phénomènes historiques, entre la réalité et le discours. C'est, par exemple, ce que nous avons tenté de faire en montrant le malaise, largement économique, ressenti par la classe moyenne indépendante des petits commerçants, artisans, agriculteurs en 1936 s'était mué en hostilité au régime du Front populaire à travers l'action de la droite du parti radical qui avait proposé aux membres de ce groupe une lecture politique de leurs difficultés, entraînant progressivement un mouvement en profondeur qui devait aboutir à la chute du gouvernement Léon Blum ».*

Serge Berstein, « Les partis », in *Pour une histoire politique*, ss.-dir. René Rémond, Seuil, 1988.

**Document n°10, Extraits de Serge Berstein, « Culture politique » in Jean-Pierre Rioux & Jean-François Sirinelli (dir.) *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997.**

« Parce que la notion est complexe, sa définition ne saurait être simple. On peut admettre, avec Jean-François Sirinelli, qu'il s'agit d'« une sorte de code et d'un ensemble de référents formalisés au sein d'un parti ou plus largement diffus au sein d'une famille ou d'une tradition politiques » (1). De cette définition on retiendra deux faits fondamentaux : d'une part, l'importance du rôle des représentations dans la définition d'une culture politique qui en fait autre chose qu'une idéologie ou un ensemble de traditions ; et, d'autre part, le caractère pluriel des cultures politiques à un moment donné de l'histoire et dans un pays donné.

Il va cependant de soi qu'il n'est guère possible de se satisfaire d'une définition globale, nécessairement abstraite, et qu'il est indispensable d'examiner le contenu de la notion si on veut pouvoir l'utiliser et la tester au banc de son efficacité explicative. On ne reviendra pas ici sur le détail de ce contenu qui a fait l'objet en son temps d'une proposition permettant d'en délimiter l'approche (2). L'objet était de montrer que la culture politique constituait un ensemble cohérent dont tous les éléments sont en relation étroite les uns avec les autres et qui permettent de définir une forme d'identité de l'individu qui s'en réclame. Si l'ensemble est homogène, les composantes en sont diverses et aboutissent à une vision du monde partagée, dans laquelle entrent en symbiose un soubassement philosophique ou doctrinal, le plus souvent exprimé sous forme d'une vulgate accessible au plus grand nombre, une lecture commune et normative du passé historique qui connote positivement ou négativement les grandes périodes du passé, une vision institutionnelle qui traduit au plan de l'organisation politique de l'État les données philosophiques ou historiques précédentes, une conception de la société idéale telle que la voient les tenants de cette culture et, pour exprimer le tout, un discours codé dans lequel le vocabulaire employé, les mots clés, les formules répétitives sont porteuses de signification, cependant que rites et symboles jouent au niveau du geste et de la représentation visuelle le même rôle signifiant.

C'est la mise en scène d'une des cultures politiques dominantes du dernier siècle qui a fait l'objet de l'ouvrage collectif *Le Modèle républicain* (3) dans lequel les auteurs constataient que la culture républicaine s'inscrivait dans la lignée philosophique des Lumières et du positivisme, se réclamait de l'héritage historique idéalisé de la Révolution française, en tirait la conclusion institutionnelle de l'adéquation totale de ces références avec un régime de type parlementaire, préconisait une société de progrès graduel au sein de laquelle l'action de l'État combinée au mérite des individus devait aboutir à la création d'un monde de petits propriétaires maîtres de leurs instruments de travail ou à une promotion dont l'école serait le moteur, enfin trouvait pour s'exprimer un vocabulaire au sein duquel le terme de « citoyens », les « grands ancêtres », les « immortels principes » ou le « progrès » constituaient des mots clés, cependant que le bonnet phrygien, le drapeau tricolore, le chant de La Marseillaise, la représentation de Marianne, si finement analysée par Maurice Agulhon (4), mettaient en place un langage symbolique adéquat aux données majeures de cette culture politique. C'est dire que la culture politique suppose tout à la fois « une commune lecture du passé » et une « projection dans l'avenir vécue ensemble » (J.-F. Sirinelli),

**Document n°11, la guerre aujourd'hui.**

**LA GUERRE AUJOURD'HUI.**

Un moment où s'estompe la ligne de partage entre la paix et la guerre, entre la défense et la sécurité, où des conflits mêlent armes modernes et combattants dans ces guerres qu'on qualifie d'asymétriques. Un moment, aussi où la mort est comme escamotée dans les sociétés occidentales. C'est désormais sur ces conflits de

notre temps qu'il faut faire porter les éclairages du travail de l'historien. La guerre du golfe est le premier et le dernier conflit de l'immédiat après guerre froide, avec la fin de ce que Georges-Henri Soutou appelé une « guerre de Cinquante ans », seul conflit du genre légitimé par l'ONU, jusqu'à la guerre de Lybie de mars-octobre 2011 avec laquelle on peut, à vingt ans de distance, faire d'intéressantes comparaisons ; c'est l'émergence de zones grises, d'acteurs non étatiques, de conflits irréguliers ; ce sont des engagements sur des théâtres d'opérations extérieurs dans des conflits de haute et de basse intensité (pour la France au XXI<sup>ème</sup> siècle, Afghanistan, Libye, Côte d'Ivoire et Mali).

#### LA QUESTION DE LA LEGITIMITE DE LA GUERRE EST AU CŒUR DES CONFLITS AUJOURD'HUI.

Si les opérations à caractère humanitaire ne sont pas récentes dans l'histoire, elles ont connu un moment singulier dans l'immédiat après-guerre froide, quand l'âge des conflits semblait en voie de résolution par des approches iréniques, le triomphe du libéralisme, l'ONU libérée du syndrome de la SDN. La fin de l'histoire, en somme. Le développement des pratiques à caractère humanitaire, le rôle de l'opinion publique et des médias, un discours à vocation universaliste sur les droits de l'homme : la mondialisation raccourcit les distances entre les victimes d'une part, les acteurs de la violence et les promoteurs de l'assistance d'autre part, avec le droit à la guerre, dans la guerre, et à la guerre comme référence. L'Irak en 1991, la Somalie en 1993, le Rwanda en 1994, la Bosnie en 1995 : une série d'engagements humanitaires, militaires, militaro-humanitaires dans une forme de confusion des interventions, des responsabilités, des chaînes de commandement aboutissent au drame de Srebrenica en juillet 1995. La guerre du Kosovo en 1999 signe un double échec, celui de l'humanitaire seul et celui de l'Organisation des Nations unies seule. L'OTAN prendra le relais, avec une efficacité incontestable et une légitimité à portée limitée. Le 11 septembre 2001 fait passer l'humanitaire et le droit des gens au second plan, au profit de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme, sous couvert des résolutions de l'ONU, dans des coalitions de circonstance ou non. Suivent dix années d'opérations en Afghanistan. L'Irak ouvre cependant une crise des normes : les valeurs qui sont portées par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés, sans le soutien du Conseil de sécurité de l'ONU, sont-elles communes à la communauté internationale, voire à la seule société occidentale des Nations ? (...)

#### DES CHANGEMENTS DECISIFS ONT LIEU DEPUIS LA FIN DU XX SIECLE QUI DESSINENT A LA GUERRE UN VISAGE NOUVEAU.

C'est, en premier lieu, une forme de déclin du pouvoir des Etats au profit d'institutions supra-étatiques, de réseaux infra-étatiques et d'une communauté internationale improbable. Interaction des Etats, interdépendance de leurs intérêts, interpénétration des sociétés, à partir de cultures et de situations historiques différentes, sont autant de facteurs de déstructuration permanente de leurs relations, vers des restructurations successives, partielles, provisoires. Ni ensauvagement du monde, ni déclin de la violence dans l'histoire, mais un entre-deux incertain et dangereux. (...) Les conflits de notre temps ne sont plus des guerres totales qui engagent la survie de la nation. Guerres civiles ou d'indépendance, interventions extérieures qui combinent tous les modes opératoires, dans un cadre d'une alliance ou d'une coalition de circonstance. Fin des grandes guerres rationnelles, politiques, étatiques. Lutte contre les terroristes, les pirates, les trafiquants. Conflits de basse intensité contre des groupes subversifs transnationaux qui peuvent conduire à des opérations de guerre. Un autre brouillard, ou un autre horizon ?

Tristan Lecoq, introduction *Dictionnaire chronologique des guerres du XX siècle*, Hatier 2013.

### **Document n°12, la violence de guerre.**

« Cette première hypothèse admise sur la nécessité d'aborder les deux conflits [mondiaux] d'un même regard, encore fallait-il trouver un premier terrain de comparaison, qui soit à la fois central et limité pour

*éviter de trop grandes généralités. C'est ainsi que s'est imposée très vite la question de "la violence" de guerre. Il faut entendre ici le terme non pas comme la forme extrême de la violence qu'est la guerre en tant que telle, ce qui est un autre problème, mais bien l'analyse des différentes modalités de violences qu'engendre la guerre, et que des deux guerres-là ont engendrées. C'est en somme la différence qu'il pourrait y avoir entre la violentia ad bellum et la violentia in bellum, pour paraphraser la distinction médiévale entre le jus ad bellum et le jus in bellum, la justice dans la guerre de la justice durant la guerre.*

*Cette notion de "violence de guerre" présente ainsi l'avantage d'énoncer le projet qui consiste à étudier la façon dont les individus, les groupes, les nations ont traversé, provoqué ou subi des situations de violence extrême, qui interviennent dans et par une situation de guerre, mais ni ne résument toutes les violences de masse du XXème ni ne définissent à elles seules la guerre.*

*Cette approche, opérée ici de manière empirique, entend néanmoins se démarquer quelque peu des approches classiques de la guerre, et notamment de celles qui postulent le primat du politique. Clausewitz, par exemple, définit la guerre "non seulement comme un acte politique, mais comme un instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens"; pour lui, "l'intention politique est la fin, tandis que la guerre est un moyen, et l'on ne peut concevoir le moyen indépendamment de la fin". De même Hannah Arendt, en dénonçant la confusion qui est souvent faite entre pouvoir et violence, écrit que la seconde est un instrument au service du premier, et réaffirme, dans cette dialectique, la prééminence fondamentale de la politique sur la violence. (...) Or, ce primat du politique masque parfois les réalités de la guerre comme phénomène réel, sui generis. D'où la posture adoptée dans ce livre, qui recourt autant à l'anthropologie ou à la psychologie qu'à la philosophie ou à la science politique. Le démarquage nous paraît d'autant plus nécessaire que l'interprétation des deux guerres mondiales a été dominée par une vision politique. C'est particulièrement net pour la Seconde qui a été perçue massivement comme la conséquence d'une violence politique, celle du nazisme et du fascisme. Mais c'est tout aussi vrai pour la Première. C'est en effet assez récemment, à la suite des travaux de Jean-Jacques Becker ou encore George Mosse, que l'on a pris la mesure de l'ampleur des questions touchant à l'étude des sensibilités durant la guerre, en évitant de surévaluer les questions politiques. C'est à George Mosse que l'on doit notamment les concepts, stimulants et discutables, d'"ensauvagement" (brutalization) des sociétés européennes, ou encore de "banalisation" (trivialization) de la violence, qui cherchent à définir la manière dont les populations entières ont été conduites à se familiariser progressivement avec la mort parfois au prix d'un processus de "déréalisation", qui a fait que la réalité de la guerre soit dissimulée et maîtrisée. Il faut ajouter que cette question de "déréalisation" a parfois touché l'écriture historique elle-même, qui a hésité à pénétrer au plus profond des actes de violence. (...)*

*Le présent ouvrage s'intéresse donc à l'imaginaire de la violence et aux systèmes de représentation. Il tente de mettre en évidence des temporalités spécifiques qui ne sont pas forcément celles de la guerre elle-même : la violence anticipée (par exemple les constructions réciproques de l'ennemi), la violence vécue ou infligée, la violence subie ou observée. Il se centre sur les acteurs de cette violence : les combattants (mobilisés, armés, désarmés, prisonniers...) et les civils ; les hommes et les femmes – la différence sexuelle étant, par définition, particulièrement aiguë en temps de guerre ; les bourreaux, les victimes et les témoins. Il s'agit là de distinctions aux frontières parfois malaisées à tracer et qui résultent de constructions opérées tantôt à chaud, dans le contexte de l'événement, tantôt à froid, rétrospectivement. »*

Annette Becker, Henry Rousso, « D'une guerre l'autre », *La violence de guerre, 1914-1945*, Paris, Éd. Complexe, 2002.

**Document n°13, les loisirs**

« CONCLUSION » de *l'avènement des loisirs, 1850-1960*, sous la direction d'Alain Corbin, Flammarion Champs Histoire, 1995, pages 545 à 547.

L'histoire du temps libre ne se résume pas à celle de sa problématique conquête ou à l'invention de ses usages. La saisie du sens de ce qui se joue implique de percevoir l'évolution des représentations de la durée, la distribution des temps sociaux, la subtilité de leur hiérarchie, les modalités de leur agencement et de leur confrontation. Entre le milieu du XIXe siècle et le début des années cinquante, l'obsession grandissante de l'emploi du temps s'est accompagnée d'une désacralisation des rythmes et d'un rigoureux quadrillage des heures - processus alors indissociables de l'affinement des mesures, de la montée du souci d'exactitude et de l'attention portée à des séquences de plus en plus brèves. Ce siècle est emporté par l'accélération. Les perceptions de la vitesse se sont peu à peu aiguës et la pression temporelle s'est appesantie, renouvelant le sens des délais.

Ces modifications de la trame des jours et des mois ont conduit l'évolution des figures de l'ennui, de la fatigue et du repos ; elles ont avivé l'impatience, compromis la résignation. Surtout, elles ont, au plus profond, remodelé l'expérience de soi et les procédures de construction des identités, individuelles et collectives. De nouveaux désirs, de nouveaux besoins ont germé. André Rauch a évoqué pour nous le déploiement des rêveries d'espace associées à la diffusion des vacances. Il conviendrait d'analyser, dans cette perspective, les nouvelles représentations de l'aventure qui accompagnent la découverte de la planète.

À qui souhaite faire l'histoire du temps libre s'impose aussi l'étude des formes de la domination, réelle, imaginaire ou symbolique, à laquelle celle-ci est alors soumise. Le subtil relais des diatribes contre l'oisiveté, la passivité, la vacuité des heures, la permanente dénonciation du gaspillage du temps, qui s'accorde à l'obsession de la perte, et, du même coup, l'exaltation de l'activité ont induit bien des remords et ont gêné l'assouvissement de bien des désirs. Cette crainte de la brèche, voire de l'interstice dans l'emploi calculé des heures, ce souci permanent de disqualifier la spontanéité engendrent un système de normes qui a longtemps pesé sur les usages du temps disponible. Il en va de même du jeu des imitations, imposées ou suggérées, des modes de circulation sociale des modèles culturels et des transferts opérés par-delà les frontières. Il en est ainsi de la visée d'organisation qui incite à dessiner, voire à imposer les emplois du temps de l'autre.

L'histoire du temps libre implique, bien entendu, la prise en compte de la disparité des traditions nationales et de la diversité des emprises sociales selon les territoires. Nous en avons éprouvé la nécessité à chaque pas de notre enquête. Quant à l'action des industriels des loisirs, encore balbutiante, elle se manifeste surtout dans les pratiques de la récréation citadine et dans le dessin de la villégiature.

Entre le début des années 1860 et le milieu du XXe siècle, la disponibilité temporelle de soi et/ou de l'autre constitue une préoccupation ascendante. En ce domaine, la période se caractérise par une grande capacité d'invention, que l'attention portée aux étapes de la conquête a longtemps occultée. Ce siècle d'extension du temps libéré au cours de la journée, de la semaine, de l'année, de la vie, est aussi celui d'un profond renouvellement des représentations des temps sociaux et de leurs usages. En témoignent l'avènement des vacances, la complexe généalogie des loisirs de masse, la persistance puis le déclin des formes d'un loisir cultivé devenu obsolète et l'histoire de l'éphémère classe de loisir décrite par Veblen.

Mais, à cela ne se borne pas l'essentiel de cette histoire séculaire. Elle est aussi scandée par l'élaboration, l'exaltation puis le dépérissement du rêve, du discours et de toutes les entreprises d'acculturation collective par l'organisation des loisirs des travailleurs. C'est durant ce siècle que l'insuffisance de la re-création de la force de travail s'est lentement imposée et que le désir d'un temps pour soi, qui a pris, peu à peu, la figure d'un temps pour le corps, a fini par l'emporter.

Avoir l'oeil rivé sur l'histoire des manières de vivre ou, si l'on préfère, sur celle des usages du temps révèle des scansions inaperçues et conduit à proposer de nouvelles découpes du passé.

Alain Corbin

## **Document n°14, le patrimoine.**

« Le lien entre la problématique de l'identité et celle du patrimoine – et plus précisément entre la problématique de l'identité nationale et celle du patrimoine culturel – devient évident dès que l'on prend conscience que la première est organisée autour des rapports avec l'avenir. Car cela vaut aussi pour la seconde. Soit un ensemble d'objets sensibles, stables ou instables, c'est-à-dire visibles, tactiles, sonores, olfactifs, gustatifs. Un tel ensemble d'objets naturels ou artificiels, meubles ou immeubles, ne constitue un patrimoine culturel qu'à condition que ses éléments soient extraits totalement ou en partie du circuit d'activités utilitaires, qu'ils soient exposés au regard constamment ou par intermittence, et soumis à une protection spéciale afin d'être préservés pour un avenir indéfiniment lointain. Cela se fait moyennant la mise en œuvre de dispositifs techniques et juridiques qui doivent, pour les objets stables, les soustraire à l'usure, les conserver en état, les restaurer si on le croit nécessaire, les protéger contre les déprédations ou le vol, et, pour les objets instables, en permettre la réactualisation à volonté en utilisant, le cas échéant, les instruments idoines.

Autant dire que le patrimoine culturel est destiné en priorité à des générations futures. Il extériorise et rend visibles les liens qui nous unissent, d'une part, à celles qui nous ont précédés et, d'autre part, à celles qui suivront – liens qui ne se réduisent ni à une succession dans le temps ni à une simple filiation génétique, mais sont fondés sur une communauté de valeurs et de significations. De valeurs parce que sortir un objet du circuit d'activités utilitaires et l'entourer de protections présuppose qu'on lui confère un statut distingué, séparé de celui des objets usuels, qu'on le tient pour précieux, exceptionnel, irremplaçable, digne uniquement d'être regardé, étudié et admiré ; en lui conférant un tel statut, nous nous écartons souvent, en connaissance de cause, de nos prédécesseurs pour qui plusieurs objets que nous individualisons de la sorte n'avaient qu'une valeur d'usage, et nous supposons que nous serons suivis sur ce point par nos descendants. De significations parce que chaque objet mis ainsi en valeur est censé se référer à l'invisible – à l'au-delà, au passé -, et ce non seulement en général mais à une période définie, à un événement, voire à un individu, et que cela lui donne un intérêt dont nous supposons qu'il sera, lui aussi, partagé par nos descendants. Ces significations peuvent changer, et elles changent effectivement au cours du temps sous l'effet du travail critique. Ce qui reste invariable, toutefois, c'est le fait que tous les objets qui composent le patrimoine culturel sont des porteurs de significations, des sémiophores. »

POMIAN Krzysztof, « Patrimoine et identité nationale », *Le Débat* 2/2010 (n° 159), p. 45-56.

## **Document n°15, la mémoire.**

« Notre présent ne cesse de recycler le passé au point que l'histoire devient une ressource de plus en plus instrumentalisée pour stigmatiser tout adversaire et surmonter l'adversité. On s'insulte ainsi allègrement à coups d'anathèmes de nature historique comme dans une cour de récréation, dénonçant l'un de crustacé stalinien nostalgique du goulag ou l'autre de Pétainiste attardé, prompt à la délation. On n'innove plus, on ne jette plus, on réaménage un présent étale sans profondeur temporelle. En cette année 2010 finissante, nous aurons revisité à un rythme de samba brésilienne les anniversaires de la naissance de Bernard Palissy, l'assassinat du bon roi Henri IV, la disparition d'Albert Camus, sans compter encore bien d'autres occasions de se congratuler : Alfred de Musset, Joachim du Bellay, Frédérique Chopin, mais aussi l'anniversaire de la

création du Parti socialiste unifié (PSU), des parcs nationaux et même l'inondation de Paris en 1910... On n'arrête pas le rythme effréné de ces rappels du passé. Oui, décidément, nous sommes bien en plein dans ce que Pierre Nora a appelé "*l'ère des commémorations*", au point que nous pouvons même diagnostiquer une situation de commémorite, symptôme tangible d'une forme de pathologie du rapport entretenu par notre société avec son legs mémoriel.

Le basculement remonte aux années 1970, moment où l'on est passé d'une conscience nationale à une conscience patrimoniale et la fin de l'exceptionnalité française. Une véritable ruée vers le passé a fait le succès de toutes les initiatives patrimoniales et l'on a peu à peu évolué de l'historique au remémoratif et du remémoratif au commémoratif. Un nouveau rapport existentiel à l'historicité en a résulté, caractérisé par une solidarité entre passé et avenir, ainsi qu'entre présent et mémoire. L'avalanche mémorielle une fois déclenchée, rien ne semble l'arrêter ; il reste à en comprendre le sens et à ressourcer notre présent d'un passé revisité et réinventé pour nourrir de nouveaux linéaments d'un devenir en crise, quasiment forclos.

Paul Ricœur ne croyait pas si bien dire lorsqu'il affirmait d'emblée en 2000 dans *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, "*Je reste troublé par l'inquiétant spectacle que donnent le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire- et d'oubli. L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoués.*" Par son intervention, il entendait clarifier la situation en distinguant ces deux dimensions, l'histoire et la mémoire, pour mieux les penser ensemble. Depuis la publication de son ouvrage, les dérapages suscités par les conflits mémoriels n'ont cessé de se multiplier dans une confusion croissante. Ce travail de clarification n'a été que peu sollicité et la confusion ou le repli crispé de chacun de ces deux pôles n'a cessé de s'aggraver, au point que Pierre Nora diagnostique en 2006 "*un malaise dans l'identité historique*". Cette crise ne relève pas d'un simple malaise conjoncturel, mais d'une profonde crise d'historicité en tant que crise de l'horizon d'attente, de projet historique à une échelle mondiale. Nous basculons inexorablement dans ce que François Hartog a appelé un nouveau régime d'historicité caractérisé par le présentisme. Cette indistinction entre passé et présent a récemment donné lieu à des usages quelque peu sauvages, à des amalgames en tous genres qui ont pour seul objectif de jouer de rapprochements spectaculaires pour frapper les imaginations et discréditer l'adversaire. Henri Guaino est ainsi venu au secours de son ami Eric Woerth en dénonçant "*une transparence absolue qui est le début du totalitarisme*", pendant que Xavier Bertrand s'en prenait aux mêmes pour leurs "*méthodes fascistes*" et Christian Estrosi affirmait que Médiapart lui "*rappelait une certaine presse des années 30*". Président du groupe UMP, Jean-François Copé réagit vertement aux accusations de cumul d'intérêts dans le dernier ouvrage de Martin Hirsch, en appelant à ce qu'ont traversé leurs parents respectifs pendant la guerre, aux Justes qui ont sauvé leurs parents et il dénonce "*un exercice de délation*", assimilant l'information communiquée par Hirsch à la dénonciation des juifs pendant l'occupation. Parmi les symptômes de nos pathologies, rappelons aussi cette fâcheuse tendance à la judiciarisation qui pousse le pouvoir politique à légiférer en matière mémorielle. On a assisté au début des années 2000 à une accélération du genre. Le 29 janvier 2001, une loi est adoptée pour qualifier la massacre des Arméniens en 1915 de génocide ; le 21 mai 2001, la loi dite "Taubira" définit la traite négrière et l'esclavage transatlantique comme crime contre l'humanité depuis le XVe siècle, et la loi du 23 février 2005 stipule "*que les programmes reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord*". Le pouvoir politique en arrive donc avec ces lois à prescrire aux historiens non seulement quelle doit être la mémoire à transmettre aux nouvelles générations, mais en plus la manière dont elle doit être présentée. Certains responsables politiques considèrent même qu'il leur revient de définir ce qui doit être transmis comme mémoire nationale à partir de l'Etat. C'est le cas par exemple du député UMP Christian Vanneste, particulièrement assidu aux séances de la commission parlementaire qui a mis au point un Rapport sur les questions mémorielles, publié en 2008. Ce dernier déclarait en effet lors de l'audition du 27 mai 2008 : "*Ne faut-il pas laisser à l'historien la purgation des passions refoulées et laisser à un peuple la mémoire de sa*

*fondation, fût-elle parfois nimbée de merveilleux ? Par exemple, l'enseignement de la seconde guerre mondiale ne doit-il pas privilégier la geste héroïque de la Résistance plutôt que le marigot de la Collaboration ?"*

Quelques groupes porteurs de mémoire ont bien compris l'enjeu et la possibilité de faire valoir leurs droits auprès des autorités publiques et se sont organisés en associations dont le fondement est d'asseoir une solidité mémorielle par-delà l'usure du temps, de transmettre une fidélité mémorielle à la génération montante, rien là que de très légitime. Mais certains, animés par une logique totalement exclusiviste, s'aveuglent et, au prix des pires anachronismes, accusent par exemple Napoléon d'avoir été le véritable initiateur d'Adolph Hitler ! Comme le fait remarquer Henry Rousso, historien du temps présent mais dénonçant à propos de la mémoire de l'esclavage les dangers du présentisme : *"Comment penser sérieusement que l'on peut 'réparer' les dommages causés par la traite négrière à partir du XV siècle ?"* Face à ces débordements mémoriels, on comprend la réaction des historiens de métier qui revient à défendre leur métier avec ses méthodes spécifiques pour faire face à ces exigences qui se transforment parfois en injonction de transmettre, lorsque ce n'est pas en assignation en justice. Les historiens ont alors tendance à se regrouper et à s'ériger en communauté professionnelle. Une pétition a été lancée sous la dénomination de "Liberté pour l'histoire" réclamant l'abrogation de toutes les lois mémorielles. On a vu aussi se constituer en 2005 un Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire *"pour lutter contre tant de mélanges entre histoire et mémoire"*. Cette vive réaction de la corporation historienne contre les vérités officielles sont à la fois légitimes et participent à un combat plus général contre toutes les atteintes à la démocratie. Il est cependant nécessaire de bien souligner le caractère non corporatiste de cette réaction, ce qu'a précisé avec justesse René Rémond qui a présidé l'association Liberté pour l'histoire : *"Le texte demande la liberté pour l'histoire : pas pour les historiens. L'histoire ne leur appartient pas plus qu'aux politiques. Elle est le bien de tous"*. René Rémond se trouve sur ce point en plein accord avec Paul Ricœur lorsqu'il rappelle qu'en dernière instance, c'est le citoyen qui tranche dans la tension entre le pôle mémoriel et le pôle de l'histoire, d'où la nécessité de l'éclairer dans ses choix. En tension entre la guerre des mémoires et son souci véridatif, la fonction de l'histoire reste donc vive. La construction encore à venir d'une histoire sociale de la mémoire permettrait de penser ensemble ces deux exigences. Ainsi le deuil des visions téléologiques, l'entrée dans un nouveau régime d'historicité pourrait devenir une chance pour revisiter à partir du passé les multiples possibles du présent afin de penser le monde de demain. L'historien ne doit donc pas tourner le dos aux injonctions mémorielles qui alimentent et enrichissent sa discipline. Grâce au renouveau historiographique et mémoriel, les historiens assument le travail de deuil d'un passé parfois traumatique et apportent leur contribution à l'effort réflexif et interprétatif actuel dans les sciences humaines. Cette inflexion récente rejoint cette déprise/reprise de toute la tradition historique entreprise par Pierre Nora dans *Les lieux de mémoire* et ouvre la voie à une tout autre histoire, enrichie de la réflexivité nécessaire sur les traces du passé dans le présent. Les historiens *"ne doivent pas oublier que ce sont les citoyens qui font réellement l'histoire – les historiens ne font que la dire ; mais il sont eux aussi des citoyens responsables de ce qu'ils disent, surtout lorsque leur travail touche aux mémoires blessées"*, comme l'a encore affirmé Paul Ricœur en 2003 à Budapest.

François Dosse, « Il faut rejeter les abus de mémoire et le brouillage des repères historiques », *Le Monde*, 13/01/11.

## **Document n°16, La mémoire menacée.**

« Les régimes totalitaires du XXème siècle ont révélé l'existence d'un danger insoupçonné auparavant : celui de l'effacement de la mémoire. Ce n'est pas que l'ignorance ne soit de tout temps, ni même la destruction systématique des documents et des monuments : on sait, pour prendre un exemple éloigné de nous dans le temps et dans l'espace, que l'empereur aztèque Itzcoatl, au début du XVème siècle, avait ordonné la

destruction de toutes les stèles et de tous les livres pour pouvoir recomposer la tradition à sa façon ; les conquistadores espagnols, un siècle plus tard, s'employèrent à leur tour à effacer et brûler toutes les traces témoignant de l'ancienne grandeur des vaincus. Mais, n'étant pas totalitaires, ces régimes ne s'attaquaient qu'aux dépôts officiels de la mémoire, en laissant survivre bien d'autres de ses formes, par exemple les récits oraux ou la poésie. Ayant compris que la conquête des terres et des hommes passait par celle de l'information et de la communication, les tyrannies du XX<sup>ème</sup> siècle ont systématisé leur mainmise sur la mémoire et on voulu la contrôler jusque dans les recoins les plus secrets. Ces tentatives ont été parfois mises en échec, mais il est certain que, dans d'autres cas (que nous sommes par définition incapables de recenser), les traces du passé ont été éliminées avec succès.

Les exemples d'une mainmise moins parfaite sur la mémoire sont innombrables, et bien connus. "L'histoire entière du Reich millénaire peut être relue comme une guerre contre la mémoire", écrit avec raison Primo Levi ; mais on pourrait en dire autant de celle de l'URSS ou de la Chine communiste. Les traces de ce qui a existé sont ou bien effacées, ou bien maquillées et transformées ; les mensonges et les inventions se mettent à la place de la réalité ; on interdit de chercher et de diffuser la vérité : tous les moyens sont bons pour parvenir à son but. On déterre les cadavres dans les camps de concentration pour les brûler et disperser ensuite les cendres ; on manipule savamment les photographies, censées dire vrai, pour écarter des souvenirs gênants ; on réécrit l'Histoire à chaque changement d'équipe dirigeante et on demande aux lecteurs de l'encyclopédie de découper eux-mêmes les pages devenues indésirables ; on fusille, dit-on les mouettes aux îles Solovki, pour qu'elles ne puissent emporter les messages des détenus. La nécessaire occultation d'actions jugées pourtant essentielles conduit à des positions paradoxales, comme celle que résume la célèbre phrase de Himmler à propos de la "solution finale" : "C'est une page glorieuse de notre histoire, qui n'a jamais été écrite et ne le sera jamais".

(...)

On entend souvent aujourd'hui une critique des démocraties libérales de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord, qui leur reproche de contribuer à leur tour au dépérissement de la mémoire, au règne de l'oubli. Précités dans une consommation de plus en plus rapide d'informations, nous serions voués à leur élimination tout aussi accélérée ; coupés de nos traditions et abrutis par les exigences d'une société des loisirs, dépourvus de curiosité spirituelle comme de familiarité avec les grandes œuvres du passé, nous serions condamnés à célébrer allègrement l'oubli et à nous contenter des vaines jouissances de l'instant. La mémoire serait menacée ici, non plus par l'effacement des informations, mais par leur surabondance. Ainsi, de manière moins brutale mais finalement plus efficace, car ne suscitant pas notre résistance, faisant de nous au contraire les agents consentants de cette marche vers l'oubli, les États démocratiques conduiraient leur population au même but que les régimes totalitaires, c'est-à-dire au règne de la barbarie ».

Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris Arléa, 1995, pp. 9-13.

## **Document n°17, le bon usage de la mémoire.**

« La vie affective nous offre (...) ici un parallèle éclairant. Comme on le sait bien, la psychanalyse accorde une place centrale à la mémoire. La névrose, en effet, est censée reposer sur ce trouble particulier du rapport au passé qu'est le refoulement. Le sujet a écarté de sa mémoire vive, de sa conscience, certains faits et événements survenus dans sa petite enfance et qui sont, d'une manière ou d'une autre, inacceptables pour lui. Sa guérison – par l'analyse – passe par le recouvrement des souvenirs refoulés. Mais quel usage le sujet en fera-t-il, à partir du moment où il les a réintégré à sa conscience ? Il ne cherchera pas à leur accorder une place dominante – l'adulte ne saurait régler sa vie d'après ses souvenirs d'enfance – mais plutôt à les repousser dans une position périphérique où ils sont inoffensifs ; à les domestiquer et, du coup, les

désamorcer. Tant qu'ils étaient refoulés, les souvenirs restaient actifs (ils empêchaient le sujet de vivre) ; maintenant qu'ils ont été recouverts, ils peuvent être, non pas oubliés, mais mis à l'écart. Une autre forme de marginalisation des souvenirs s'opère dans le deuil : dans un premier temps, nous nous refusons d'admettre la réalité de la perte que nous venons de subir, mais progressivement, et sans cesser de chérir le mort, nous modifions le statut des images qui lui sont attachées, et un certain éloignement vient tempérer la douleur.

Le recouvrement du passé est indispensable ; cela ne veut pas dire que le passé doit régir le présent, c'est celui-ci, au contraire, qui fait du passé l'usage qu'il veut. Il y aurait une infinie cruauté à rappeler sans cesse à quelqu'un les événements les plus douloureux de son passé ; le droit à l'oubli existe aussi. (...) Chacun a le droit d'en décider.

Cela ne veut pas dire que l'individu peut se rendre entièrement indépendant de son passé et en user à sa guise, en toute liberté. Il le peut d'autant moins que son identité présente et personnelle est faite, entre autres, des images qu'il a de ce passé. Le soi présent est une scène sur laquelle interviennent comme personnage actifs un soi archaïque, à peine conscient, formé dans la petite enfance, et un soi réfléchi, image de l'image que les autres ont de nous – ou plutôt de celle que nous nous imaginons présente dans leur esprit. La mémoire est responsable non seulement de nos convictions mais aussi de nos sentiments. Recevoir une révélation brutale sur son passé, être obligé de réinterpréter radicalement l'image qu'on se faisait de ses proches et de soi est une situation dangereuse qui peut se révéler insupportable et qu'on refusera avec véhémence ».

Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris Arléa, 1995, pp. 23-25.

## Document n°18, Mémoire et justice.

« L'événement recouvert peut être lu soit de manière littérale soit de manière exemplaire. Ou bien cet événement – mettons un segment douloureux de mon passé ou celui du groupe auquel j'appartiens – est préservé dans la littéralité (ce qui ne veut pas dire sa vérité), il reste un fait intransitif, ne conduisant pas au-delà de lui-même. Les associations qui se greffent là-dessus se situent dans sa contiguïté directe : je relève les causes et les conséquences de cet acte, je découvre toutes les personnes qu'on peut rattacher à l'auteur initial de ma souffrance et je les accable à leur tour, j'établis aussi une continuité entre l'être que j'ai été et celui que je suis maintenant, ou le passé et le présent de mon peuple, et j'étends les conséquences du traumatisme initial à tous les moments de l'existence.

Ou bien, sans nier la singularité de l'événement même, je décide de l'utiliser, une fois recouvert, comme une instance parmi d'autres d'une catégorie plus générale, et je m'en sers comme d'un modèle pour comprendre des situations nouvelles, avec des agents différents. L'opération est double : d'une part, comme dans le travail d'analyse ou de deuil, je désamorce la douleur causée par le souvenir en le domestiquant et en le marginalisant ; mais, d'autre part – et c'est en cela que notre conduite cesse d'être purement privée et entre dans la sphère publique-, j'ouvre ce souvenir à l'analogie et à la généralisation, j'en fais un exemplum et j'en tire une leçon ; le passé devient donc principe d'action pour le présent. Dans ce cas, les associations que j'évoque dans mon esprit relèvent de la ressemblance et non plus de la contiguïté, et je ne cherche plus autant à assurer ma propre identité qu'à justifier mes analogies. On dira alors que, dans une première approximation, la mémoire littérale, surtout poussée à l'extrême, est porteuse de risques, alors que la mémoire exemplaire est potentiellement libératrice. Toute leçon n'est, bien entendu, pas bonne ; elles se laissent cependant toutes évaluer à l'aide des critères universels et rationnels qui sous-tendent le dialogue humain, ce qui n'est pas le cas des littéraux et intransitifs, incommensurables entre eux. L'usage littéral, qui rend l'événement ancien indépassable, revient en fin de compte à soumettre le présent au passé. L'usage exemplaire, en revanche, permet d'utiliser le passé en vue du présent, de se servir des leçons des injustices subies pour combattre celles qui ont cours aujourd'hui, de quitter le soi pour aller vers l'autre.

J'ai parlé de deux formes de mémoire car, chaque fois, on garde une part du passé. Mais l'usage commun tendrait plutôt à les désigner par les deux termes distincts qui seraient, pour la mémoire littérale, mémoire tout court, et, pour la mémoire exemplaire, justice. La justice naît en effet de la généralisation de l'offense particulière, et c'est pourquoi elle s'incarne dans la loi impersonnelle, appliquée par un juge anonyme et mise en œuvre par des jurés qui ignorent la personne de l'offenseur comme de l'offensé. Les victimes souffrent, bien sûr, de se voir réduites à n'être qu'une instance parmi d'autres de la même règle, alors que l'histoire qui leur est arrivée est absolument unique, et elles peuvent, comme le font souvent les parents des enfants violés ou assassinés, regretter que les criminels échappent à la peine de mort. Mais la justice est à ce prix, et ce n'est pas par hasard qu'elle n'est pas appliquée par ceux-là mêmes qui ont subi l'offense : c'est la "dés-individuation", si l'on peut dire, qui permet l'avènement de la loi.

L'individu qui ne parvient pas à accomplir ce qu'on appelle le travail de deuil, qui ne réussit pas à admettre la réalité de sa perte, à s'arracher au choc douloureux qu'il a subi, qui continue de vivre son passé au lieu de l'intégrer dans le présent, qui est dominé par le souvenir sans pouvoir le domestiquer (et c'est, à des degrés divers, le cas de tous ceux qui ont vécu dans les camps de la mort), cet individu est évidemment à plaindre et à secourir : il se condamne involontairement lui-même à la détresse sans issue, sinon à la folie. Le groupe qui ne parvient pas à s'arracher à la commémoration lancinante du passé, d'autant plus difficile à oublier qu'il est plus douloureux, ou ceux qui, au sein de ce groupe, l'incitent à vivre ainsi, méritent moins la sympathie : cette fois-ci, le passé sert à refouler le présent, et ce refoulement n'est pas moins dangereux que l'autre. Tous ont le droit de recouvrer leur passé, certes, mais il n'y a pas lieu d'ériger un culte de la mémoire pour la mémoire ; sacraliser la mémoire est une autre manière de la rendre stérile. Une fois le passé rétabli, on doit s'interroger : de quelle manière s'en servira-t-on, et dans quel but ? ».

Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris Arléa, 1995, pp. 30-33.

## Document 19, l'objectivité de l'histoire et la subjectivité de l'historien

« C'est par rapport à ce métier d'historien – et donc par rapport à cette intention et à cette entreprise d'objectivité – qu'il faut maintenant situer la critique contemporaine qui, depuis un demi-siècle a tellement insisté sur le rôle de la subjectivité de l'historien dans l'élaboration de l'histoire.

Il me semble en effet qu'on ne peut considérer cette subjectivité en elle-même, sans savoir d'abord ce qu'elle fait : à savoir précisément une entreprise raisonnée d'analyse. La prudence veut donc qu'on procède à la manière de la tradition réflexive, c'est-à-dire qu'on cherche cette subjectivité dans son intention, dans son entreprise, dans ses œuvres. Il n'y a pas non plus de physique sans physiciens, c'est-à-dire sans des essais et des erreurs, des tâtonnements, des abandons, des trouvailles singulières. La révolution copernicienne de Kant n'a pas consisté dans une apothéose de la subjectivité des savants, mais bien dans la découverte de cette subjectivité qui fait qu'il y a des objets. Réfléchir sur la subjectivité de l'historien, c'est chercher de la même façon quelle subjectivité est mise en œuvre par le métier d'historien.

Mais s'il y a un problème propre à l'historien, cela tient à des traits de l'objectivité que nous n'avons pas encore dits, et qui font de l'objectivité historique une objectivité incomplète au regard de celle qui est atteinte, ou du moins approchée, dans les autres sciences. Je présenterai ces traits sans essayer d'atténuer, au fur et à mesure, les contrastes apparents entre cette nouvelle étape de la réflexion et la précédente.

1. Le premier trait se réfère à la notion de choix historique ; nous n'en avons aucunement épuisé le sens en disant que l'historien choisit la rationalité même de l'histoire. Ce choix de la rationalité implique un autre choix, dans le travail même de l'historien ; cette autre sorte de choix tient à ce qu'on pourrait appeler le jugement d'importance, tel qu'il préside à la sélection des événements et des facteurs. L'histoire à travers l'historien ne retient, n'analyse et ne lie que les événements importants. C'est ici que la subjectivité de

l'historien intervient en un sens original par rapport à celle du physicien, sous forme de schèmes interprétatifs. C'est ici par conséquent que la qualité de l'interrogateur importe à la sélection même des documents interrogés. Bien mieux, c'est le jugement d'importance qui, en éliminant de l'accessoire, crée de la continuité : c'est le vécu qui découle, lacéré d'insignifiance ; c'est le récit qui est lié, signifiant par sa continuité. Ainsi la rationalité même de l'histoire tient à ce jugement d'importance qui pourtant manque de critère sûr. Sur ce point R. Aron a raison de dire que "la théorie précède l'histoire".

2. En outre l'histoire est tributaire à des degrés divers d'une conception vulgaire de la causalité, selon laquelle la cause désigne tantôt "le phénomène venu le dernier, le moins permanent, le plus exceptionnel dans l'ordre général du monde" (Marc Bloch), tantôt une constellation de forces à évolution lente, tantôt une structure permanente. À cet égard l'ouvrage de Braudel – La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II – marque une date au point de vue de la méthode, par son effort pour désenchevêtrer et ordonner ces causalités : il pose d'abord l'action permanente du cadre méditerranéen, ensuite les forces particulières, mais relativement constantes de la deuxième moitié du seizième siècle, enfin le flux des événements. Cet effort pour étager les causalités est bien dans la ligne de l'entreprise d'objectivité de l'histoire. Mais cette mise en ordre restera toujours précaire, car la composition totale de causalités peu homogènes, instituées elles-mêmes et proprement constituées par l'analyse, pose un problème quasi insoluble. De toutes manières, parmi les causalités composantes, il faut incorporer des motivations psychologiques, toujours entachées par une psychologie de sens commun. Le sens même de la causalité dont use l'historien reste souvent naïf, précritique, oscillant entre le déterminisme et la probabilité : l'histoire est condamnée à user, concurremment, de plusieurs schèmes d'explication, sans les avoir réfléchis ni, peut-être, distingués des conditions qui ne sont pas des déterminations, des motivations qui ne sont pas des causations, des causations qui ne sont que des champs d'influence, des facilitations, etc. Bref, l'historien "pratique" des modes d'explications qui excèdent sa réflexion ; cela est naturel : l'explication est opérée, agie, avant que d'être possédée réflexivement.

3. Un nouveau trait de cette objectivité incomplète tient à ce qu'on pourrait appeler le phénomène de "distance historique" ; comprendre rationnellement c'est tenter de reconnaître, d'identifier (Kant appelait la synthèse intellectuelle une synthèse de reconnaissance dans le concept). Or l'histoire a pour tâche de nommer ce qui a changé, ce qui est aboli, ce qui fut autre. La vieille dialectique du même et de l'autre resurgit ici : l'historien de métier la retrouve sous la forme très concrète des difficultés de langage historique, singulièrement de la nomenclature : comment nommer et faire comprendre dans le langage contemporain, dans la langue nationale actuelle, une institution, une situation qui sont abolies, sinon en usant de similitudes fonctionnelles que l'on corrigera ensuite par différenciation ? Qu'on évoque seulement les difficultés qui s'attachent aux mots tyrannie, servage, féodalité, État, etc. Chacun atteste la lutte de l'historien pour une nomenclature qui permette à la fois d'identifier et de spécifier ; c'est pourquoi le langage historique est nécessairement équivoque. C'est le temps historique qui vient ici opposer à l'intelligence assimilante son œuvre propre dissimilante, sa disparité. L'historien ne peut échapper à cette nature du temps, où, depuis Plotin, nous avons reconnu le phénomène irréductible de l'éloignement de soi, de l'étirement, de la distension, bref de l'altérité originelle. Nous sommes une des sources du caractère "in-exact", et même "non-rigoureux" de l'histoire ; jamais l'historien ne se trouve dans la situation du mathématicien qui dénomme, et, en dénommant, détermine, le contour même de la notion : "J'appelle ligne l'intersection de deux surfaces... ». Par contre, ce qui tient lieu de cette activité primordiale de dénomination par laquelle une science exacte se met en face de son objet, c'est une certaine aptitude de l'historien à se dépayser, à se transporter comme par hypothèse dans un autre présent ; l'époque qu'il étudie est tenue par lui pour le présent de référence, pour le centre de perspective temporelle : il y a un futur de ce présent-là, qui est fait de l'attente, de l'ignorance, des prévisions, des craintes des hommes d'alors, et non de ce que nous autres nous savons être arrivé ; il y a aussi un passé de ce présent-là, qui est la mémoire des hommes d'autrefois, et non

de ce que nous, nous savons de leur passé. Or ce transfert dans un autre présent, qui tient au type d'objectivité de l'histoire, est bien une espèce d'imagination ; une imagination temporelle, si on veut, puisqu'un autre présent est re-présenté, re-porté au fond de la "distance temporelle" – "autrefois". Il est certain que cette imagination marque l'entrée en scène d'une subjectivité que les sciences de l'espace, de la matière et même de la vie laissent à la porte. C'est même un don rare de savoir approcher de nous le passé historique, tout en restituant la distance historique, mieux : tout en instituant, dans l'esprit du lecteur, une conscience d'éloignement, de profondeur temporelle.

4. Enfin, dernier trait, mais non le moindre, dernier trait décisif : ce que l'histoire veut expliquer et comprendre en dernier ressort, ce sont les hommes. Le passé dont nous sommes éloignés, c'est le passé humain. À la distance temporelle s'ajoute donc cette distance spécifique qui tient à ce que l'autre est un autre homme. Nous retrouvons ici le problème du passé intégral car ce que les autres hommes ont vécu, c'est précisément ce que l'historien tente de restituer par la totalité du réseau de relations causales. C'est donc bien le caractère humain inépuisable du passé qui impose la tâche de compréhension intégrale. C'est la réalité absolue du vécu humain passé, qui tente de se récupérer dans une reconstruction toujours plus articulée, dans les synthèses analytiques toujours plus différenciées et plus ordonnées. Or ce passé intégral des hommes d'autrefois, nous avons dit que c'était une idée, la limite d'une approximation intellectuelle. Il faut dire que c'est le terme anticipé par un effort de sympathie qui est bien plus que le simple transfert imaginatif dans un autre présent, qui est un véritable transfert dans une autre vie d'homme. Cette sympathie est au commencement et à la fin de l'approximation intellectuelle dont nous parlions ; elle amorce le travail de l'historien à la façon d'un premier immédiat ; elle opère alors comme une affinité prévenante pour l'objet étudié ; elle renaît comme un dernier immédiat, à titre de récompense, par-dessus le marché, au terme d'une longue analyse ; l'analyse raisonnée est comme l'étape méthodique entre une sympathie inculte et une sympathie instruite. C'est pourquoi l'histoire est animée par une volonté de rencontre autant que par une volonté d'explication. L'historien va aux hommes du passé avec son expérience humaine propre. Le moment où la subjectivité de l'historien prend un relief saisissant, c'est celui où par-delà toute chronologie critique, l'histoire fait surgir les valeurs de vie des hommes d'autrefois. Cette évocation des valeurs, qui est finalement la seule évocation des hommes qui nous soit accessible, faute de pouvoir revivre ce qu'ils ont vécu, n'est pas possible sans que l'historien soit vitalemment intéressé à ces valeurs et n'ait avec elles une affinité en profondeur ; non que l'historien doive partager la foi de ses héros ; il ferait alors rarement de l'histoire, mais de l'apologétique, voire de l'hagiographie ; mais il doit être capable d'admettre par hypothèse leur foi, ce qui est une manière d'entrer dans la problématique de cette foi tout en la "suspendant", tout en la "neutralisant" comme foi actuellement professée. Cette adoption suspendue, neutralisée, de la croyance des hommes d'autrefois est la sympathie propre à l'historien ; elle met un comble à ce que nous appelions à l'instant l'imagination d'un autre présent par transfert temporel ; ce transfert temporel est donc aussi un transport dans une autre subjectivité, adoptée comme centre de perspective. Cette nécessité tient à cette situation radicale de l'historien : l'historien fait partie de l'histoire ; non seulement en ce sens banal que le passé est le passé de son présent, mais en ce sens que les hommes du passé font partie de la même humanité. L'histoire est donc une des manières dont les hommes "rèpètent" leur appartenance à la même humanité ; elle est un secteur de la communication des consciences, un secteur scindé par l'étape méthodologique de la trace et du document, donc un secteur entièrement scindé de l'intersubjectivité totale, laquelle reste toujours ouverte et en débat. (...)

C'est bien pourquoi, en retour, la subjectivité mise en jeu n'est pas une subjectivité quelconque, mais précisément la subjectivité de l'historien : le jugement d'importance, - le complexe des schèmes de causalité, - la sympathie pour d'autres hommes, pour d'autres valeurs, et finalement cette capacité de rencontrer un autrui de jadis, - tout cela confère à la subjectivité de l'historien une plus grande richesse d'harmoniques que

n'en comporte par exemple la subjectivité du physicien. Mais cette subjectivité n'est pas pour autant une subjectivité à la dérive ».

Paul Ricoeur, *Histoire et vérité*, Paris, Éditions du Seuil, 1955, pp. 32-38.

## Document n°20, l'imaginaire en histoire

« L'imaginaire fait partie du champ de la représentation. Mais il y occupe la partie de la traduction non reproductrice, non simplement transposée en image de l'esprit, mais créatrice, poétique au sens étymologique. Pour évoquer une cathédrale imaginaire, il faut avoir recours à la littérature ou à l'art : à la Notre-Dame de Paris de Victor Hugo, aux quarante tableaux de la Cathédrale de Rouen de Claude Monet, à la Cathédrale engloutie des Préludes de Claude Debussy. Mais s'il n'occupe qu'une fraction du territoire de la représentation, l'imaginaire le déborde. La fantaisie au sens fort du mot entraîne l'imaginaire au-delà de l'intellectuelle représentation.

Ensuite le symbolique. On ne peut parler de symbolique que lorsqu'il y a renvoi de l'objet considéré à un système de valeurs sous-jacent, historique ou idéal. Les rois de France des portails royaux des cathédrales sont l'actualisation des rois antiques de Juda (ou inversement). (...)

Cette distinction est tout aussi nécessaire entre l'imaginaire et l'idéologique. L'idéologique est investi par une conception du monde qui tend à imposer à la représentation un sens qui pervertit aussi bien le « réel » matériel que cet autre réel, l'« imaginaire ». Ce n'est que par le coup de force qu'il réalise par rapport au « réel » contraint à entrer dans un cadre conceptuel préconçu que l'idéologique a une certaine parenté avec l'imaginaire. Quand les clercs du Moyen Age expriment la structure de la société terrestre par l'image des deux glaives, du temporel et du spirituel, du pouvoir royal et du pouvoir pontifical, ils ne décrivent pas la société, ils lui imposent une image destinée à bien séparer clercs et laïcs et à établir entre eux une hiérarchie, car le glaive spirituel est supérieur au glaive temporel. (...)

Cet exemple m'amène à la seconde référence qu'évoque le concept imaginaire. Les documents sur lesquels travaille l'historien peuvent sans doute renfermer tous une part d'imaginaire. Même la plus prosaïque des chartes peut, dans sa forme comme dans son contenu, être commentée en termes d'imaginaire. Parchemin, encre, écriture, sceaux, etc., expriment plus qu'une représentation une imagination de la culture, de l'administration, du pouvoir. L'imaginaire de l'écrit n'est pas le même que celui de la parole, du monument, de l'image. (...)

Mais il est clair que l'histoire de l'imaginaire a ses documents privilégiés et tout naturellement ce sont les productions de l'imaginaire : les œuvres littéraires et artistiques. (...)

Le vrai historien de l'imaginaire doit traiter ces documents en tenant compte de leur spécificité. Ces œuvres ne peuvent lui fournir des renseignements sur ce pour quoi elles n'ont pas été faites. Elles sont en elles-mêmes une réalité historique. Médiocres ou géniales (et l'historien devra tenir compte du niveau, de la diffusion, du degré de représentativité, sans privilégier ni l'œuvre de série ni le chef-d'œuvre, mais sans les mésévaluer non plus), elles n'obéissent pas aux mêmes motivations, aux mêmes règles, aux mêmes finalités que les documents d'archives que l'historien a l'habitude d'utiliser. Les valeurs esthétiques, le beau sont d'ailleurs en eux-mêmes d'éminents objets d'histoire. (...)

La troisième référence pour l'historien de l'imaginaire découle de la simple constatation que dans l'imaginaire il y a image. Raison de plus pour distinguer ce domaine de celui des représentations et des idéologies souvent purement intellectuelles. Mais les vraies images sont concrètes et font depuis longtemps déjà l'objet d'une science individualisée : l'iconographie. (...) Un enrichissement récent s'est manifesté par la substitution de l'iconologie à l'iconographie. (...) La finalité de l'étude s'est élargie à la compréhension du fonctionnement

Etudier l'imaginaire d'une société, c'est aller au fond de sa consciences et de son évolution historique. (...)

Le Goff, *L'imaginaire médiéval, Essais*, Préface, Paris, Gallimard, 1985, p. II-8.

## Document n°21, la biographie

« Le « revival biographique » est très important dans les années 1980-2000 et continue de nos jours. Toutes les maisons d'édition ou presque mettent en place une collection de « grandes biographies » qui comprend plusieurs dizaines de titres, et la plupart des grands hommes ont ainsi le droit à une « résurrection » historiographique. Cet essor quantitatif de l'approche individualisée de l'histoire s'accompagne aussi d'un renouvellement des méthodes de la biographie qui se veut plus scientifique mais aussi plus significative. Elle met certes en avant une trajectoire personnelle ou familiale mais entend aussi dépasser ce cadre intimiste pour pénétrer au plus profond d'un milieu ou d'une période. La personne biographée est alors autant un moyen qu'une fin, sorte de point de cristallisation des caractéristiques majeures attribuées à une période, qui permet ensuite, au-delà du parcours individuel, de mieux saisir les réalités d'un milieu, d'une profession ou d'un moment historique spécifique. En même temps qu'il recompose le parcours de vie d'un individu jugé représentatif ou important, l'historien tente de dessiner le portrait de la collectivité évoluant autour de ce personnage ainsi que l'univers mental et matériel de son époque. Il s'agit donc d'une approche biographique problématisée qui ne détache pas son « héros » du milieu et de la période qu'il traverse mais invite à une sorte de va-et-vient permanent entre l'individuel et le collectif.

A ce niveau, le renouveau de l'histoire politique puis le développement de l'histoire culturelle sont aussi des facteurs importants qui renforcent le succès du genre biographique. La réhabilitation de l'individu par rapport aux structures, l'affirmation d'une certaine marge de liberté dans les cheminements personnels, la réaffirmation du rôle parfois central joué par certaines figures politiques [...], vont dans ce sens.

L'analyse des « parcours de vie » et l'utilisation des témoignages oraux sont aussi devenues des pratiques majeures de la sociologie et des sciences de l'éducation, dans la reconstitution de trajectoires professionnelles ou sociales. Le renouveau biographique se fonde ainsi sur un renouvellement des problématiques qui met au centre de l'analyse les rapports entre l'individu et les groupes ou les structures sociales, la question sous-jacente étant constamment celle du degré d'autonomie accordé au singulier par rapport au collectif.

Le champ biographique permet alors d'ouvrir des voies particulièrement fructueuses si l'on ne cède pas à « l'illusion biographique » dénoncée par Pierre Bourdieu en 1986. [...]

Il n'apparaît pas possible d'opposer l'individu et la société, l'individu n'existant que dans un réseau de relations sociales diversifiées. Dès lors, l'étude d'un personnage central permet de pénétrer au cœur des structures de la société et dans les profondeurs des mentalités de l'époque. [...] La mémoire du personnage [Saint-Louis], note Jacques Le Goff, est aussi un élément important à prendre en compte, et Louis IX, même décédé, continue à peser sur l'histoire de France par l'importance de sa légende. [...] ».

Extraits de CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, tome 2 : *dictionnaire biographique*, Lyon, Institut national de la recherche pédagogique, 2006, p. 24-27.

## Document n°22, art et histoire.

« Les relations entre historiens de l'art et historiens demeurent caractérisées par une certaine tension et une incompréhension réciproque. Les premiers récusent la tendance des seconds à considérer l'œuvre d'art (quand ils la considèrent...) comme une simple illustration - un document en somme - et stigmatisent leur

refus d'accorder à l'œuvre d'art une réelle autonomie. Les seconds ont souvent eu tendance à considérer l'histoire de l'art comme une discipline cadette, jadis dite « auxiliaire », c'est-à-dire au service de l'Histoire, alors même que les historiens accordaient, sauf exceptions, peu d'intérêt à l'histoire des cultures et des arts. [...]

Le point de désaccord fondamental demeure celui du jugement esthétique assumé par les uns ; récusé par les autres au nom d'une nécessaire contextualisation. « L'histoire culturelle n'est pas l'histoire de l'art. Celle-ci, rappelle Pascal Ory, est une histoire des œuvres (masculin et féminin), sa perspective est esthétique, le jugement de valeur y est assumé, qu'il s'agisse par exemple de la Renaissance italienne, jamais vraiment remise en cause jusqu'à nos jours, ou de l'académisme du XIX<sup>ème</sup> siècle, en voie de réhabilitation ces derniers temps. Le culturaliste, lui, verra plutôt tout ce qui intégrera la création artistique que tout ce qui la séparera. Rapprochement avec la création intellectuelle, comprise dans sa version scientifique. Ouverture, aussi, de la création sur la consommation » (Ory, 1983, p. 8). En 1993, dans une livraison des *Annales ESC*, consacrée aux « Mondes de l'art », Pierre-Michel Menger et Jacques Revel, tout en reconnaissant la légitimité de l'histoire de l'art, n'hésitent plus à affirmer avec force la non moins grande légitimité des sciences sociales à investir ce territoire de recherches commun que constitue « l'inscription sociale des œuvres et des activités artistiques » [...].

Deux ans plus tard, Laurence Bertrand Dorléac rouvre le dossier dans un article, au ton alerte, publié dans la rubrique « Enjeux » de la revue « *Vingtième siècle* ». [...] L'auteur conclut par un plaidoyer pour le dialogue dans le cadre d'une « histoire culturelle de l'art ». Les historiens ont aujourd'hui l'ambition d'étudier le monde l'art pour lui-même, et ont abandonné quelques réflexes désormais disqualifiés : la tendance élitiste qui consistait à ne s'intéresser qu'à la culture et à l'art des élites, l'art comme miroir aux sociétés et l'artiste considéré comme prophète. La démarche est de plus en plus banale ».

Philippe Poirrier, *les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, p. 304-307

## Document n°23, Histoire et fiction.

« Longtemps, les historiens de métier, tout en se disant soucieux de se plier aux impératifs de l'histoire méthodique, ont fait entrer, sans grande précaution, la littérature romanesque dans le corpus de leurs sources. Il suffit de lire les médiévistes du milieu du siècle dernier pour constater l'usage désinvolte qu'ils faisaient des romans de la Table Ronde ou des fabliaux. On ne se préoccupait guère, en ce temps, de la distinction plus tard opérée par Jacques Le Goff entre le réel, le miraculaire et le merveilleux. Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, quant à eux, puisaient à pleins bras dans *La Comédie humaine* comme dans *Les Rougon-Macquart* afin d'étayer leur discours.

Ce n'est que vers le milieu des années 1970 que s'est imposée la précaution. Les premiers, les spécialistes de l'analyse littéraire ont sonné l'alarme. Ils se sont dits déçus de voir leurs collègues historiens recourir sans ménagement aux textes de fiction. C'est alors que l'on a fait remarquer avec insistance que la littérature romanesque n'était jamais preuve de pratique, même lorsque les auteurs revendiquaient la peinture de la réalité, multipliant les effets de réel. On mit donc en garde contre les erreurs résultant des tactiques d'illusion du vrai, habilement utilisées par les romanciers qui se posaient en peintres de leur temps. [...]

La littérature de fiction, épique, théâtrale, romanesque, n'est pas preuve de pratique – bien que les auteurs se sentent, en général, tenus à un impératif de crédibilité à l'égard de leurs lecteurs –, mais elle a très largement dessiné des modèles de pratiques et de comportements. On a, ainsi, pu attribuer – sans doute à tort – au succès de *Madame Bovary* la prolifération des adultères dans la profondeur de la province et, avec plus de vérité, à l'abondante littérature consacrée aux «demi-vierges» celle du flirt «fin de siècle».

Le plus naïf des historiens sait désormais qu'il lui faut prendre d'élémentaires précautions lorsqu'il entend faire entrer la littérature de fiction dans l'éventail de ses sources. L'essentiel relève de tout autre chose : et, tout d'abord, de l'importance prise par l'histoire des représentations, de l'attraction exercée sur les chercheurs par celle des imaginaires d'autrefois. La curiosité n'est pas véritablement nouvelle. Elle est une manière de renouer avec l'histoire romantique qui visait à la résurrection du passé, puis avec ce que l'on a qualifié d'histoire des mentalités. La simple lecture des pages consacrées par Michelet au café, au tabac, aux émotions suscitées par l'écoute de la mer, à l'effet des cloches de Flandres et à bien d'autres choses, comme celle du chapitre de Lucien Febvre évoquant la manière de humer et de lécher de l'homme du XVI<sup>e</sup> siècle conduisent à réorienter la réflexion sur les usages de la littérature ».

Corbin Alain, « Les historiens et la fiction » Usages, tentation, nécessité..., *Le Débat*, 2011/3 n° 165, p. 57-61.

## Document n°24, les questions sensibles en histoire.

« Première observation. Vous vous rappelez l'anecdote que rapporte Marc Bloch dans son *Apologie pour l'histoire*. Lorsqu'il était jeune historien, il fut nommé dans un lycée languedocien. À son arrivée, le proviseur l'avertit de sa grosse voix de capitaine d'enseignement : « Ici, le dix-neuvième siècle, ce n'est pas bien dangereux. Mais quand vous toucherez aux guerres de religion, soyez très prudent. » Nous sommes à la veille de la Grande Guerre. Si l'on en croit le proviseur, le professeur d'histoire peut traiter sans crainte de l'affaire Dreyfus qui a divisé profondément la société française. Il ne provoquera pas de réactions désagréables. Il peut tout aussi facilement parler de l'anticléricalisme, de la laïcité, de la loi de 1905 qui vient d'être adoptée. Ce n'est pas « dangereux ». En revanche, le XVI<sup>e</sup> siècle, peut-être aussi la croisade contre les Albigeois sont encore présents dans les mémoires. Ils font partie du quotidien. Le professeur doit les aborder avec prudence et discrétion. De cette anecdote, nous tirons tous des conclusions évidentes. L'historien affronte en permanence le danger. Le même Marc Bloch se souvient d'un mot « étonnant » que prononça son maître, Charles Seignobos : « Il est très utile de poser des questions, mais très dangereux d'y répondre ». C'est dire que les sujets difficiles ont toujours existé, qu'ils changent d'une époque à l'autre et d'un pays à l'autre. [...]

En France, les exemples de sujets difficiles viennent rapidement à l'esprit. Le rôle, les pratiques, l'influence de l'Église catholique, sujet difficile. Le régime de Vichy et l'Occupation, sujet difficile. Dans les années trente, les experts débattaient des origines de la Grande Guerre. Encore un sujet difficile. Comment rendre compte du débat dans les manuels scolaires ? Comment le faire comprendre aux élèves ? Jules Isaac invente alors la méthode des deux points de vue. Elle consiste à présenter côte à côte le point de vue des historiens français et le point de vue des historiens allemands. L'enseignant invite ses élèves à comparer, donc à exercer leur esprit critique. Il est vrai qu'à cette époque le manuel des classes terminales, philosophie et mathématiques élémentaires, comptait un millier de pages. [...]

Deuxième observation. Toutes les enquêtes démontrent que les professeurs français d'aujourd'hui mentionnent trois sujets difficiles. Je les cite dans le désordre. D'abord, *la religion*, le fait religieux comme disent les experts. [...] Puis, deuxième sujet difficile, les Etats-Unis, c'est-à-dire la société américaine avec ses qualités et ses défauts, la mondialisation qu'on assimile à l'américanisation, la politique étrangère du président George W. Bush. [...]

Enfin, troisième sujet difficile, la Shoah. Ici et là, on l'accuse de dissimuler d'autres génocides. Dans la catégorie des massacres du dernier siècle, la shoah, entend-on ici et là, n'est pas pire que le génocide des Arméniens, des Cambodgiens et des Rwandais. À quoi il faut ajouter la traite des esclaves et, peut-être maintenant, la colonisation. Bref, c'est ce qu'on appelle la concurrence entre les victimes, comme si pour

évoquer la souffrance des uns il fallait oublier celle des autres, comme si nous étions entrés dans une époque où nous serions tous des victimes ou les descendants des victimes d'hier, comme si le monde occidental tout entier et la France en particulier devaient exprimer chaque jour leur repentance ».

André Kaspi, « Enseigner les questions difficiles » dans *Quelles pratiques pour enseigner des questions sensibles dans une société en évolution ?* Actes du séminaire européen, Paris, les 14 et 15 décembre 2005, Eduscol, juillet 2006, pp. 99-111.

## Document n°25, l'histoire bataille.

« L'année 1214, le 27 juillet tombait un dimanche. Le dimanche est le jour du seigneur. On le lui doit tout entier. [...]. C'est pourquoi [...] les hommes d'armes, s'ils étaient pieux, [évitait] de tirer l'épée. Or, le dimanche 27 juillet 1214, des milliers de guerriers transgressèrent l'interdit. Ils se battirent, et furieusement, près du pont de Bouvines, en Flandre. Des rois les conduisaient, celui d'Allemagne et celui de France. Chargés par Dieu de maintenir l'ordre du monde, sacrés par les évêques, à demi prêtres eux-mêmes, ils auraient dû mieux que personne respecter les prescriptions de l'Eglise. Ils osèrent pourtant s'affronter ce jour-là, appeler aux armes leurs compagnons, engager un combat. Non point une simple escarmouche, mais une bataille, une vraie. C'était, de surcroît, la première bataille qu'un roi de France se risquait à livrer depuis plus d'un siècle. Enfin, la victoire que Dieu donna à ceux qu'il aimait fut éclatante, plus que toutes celles dont on pouvait se souvenir. Un souvenir digne de César ou de l'empereur Charles des chansons. Pour toutes ces raisons, les champs à moitié moissonnés de Bouvines furent ce jour-là le lieu d'un événement mémorable. Les événements sont comme l'écume de l'histoire, des bulles, grosses ou menues, qui crèvent en surface, et dont l'éclatement suscite des remous qui plus ou moins se propagent. Celui-ci a laissé des traces bien durables : elles ne sont pas aujourd'hui effacées. Ces traces seules lui confèrent existence. En dehors d'elles, l'événement n'est rien. Donc c'est d'elles, essentiellement, que ce livre entend parler. [...] Pour l'histoire positiviste-celle dont je viens de dire un mot, et qui n'est en rien négligeable-la bataille de Bouvines s'inscrivait expressément dans la dynamique d'une histoire du pouvoir. La journée formait comme un nœud, plus volumineux que d'autres, sur une chaîne continue de décisions, de tentatives, d'hésitations, de succès et d'échecs, tous alignés sur un même vecteur, celui de l'évolution des Etats européens. Une telle mission assignait à l'historien deux objectifs. Etablir tout d'abord ce qui s'était vraiment passé à cet endroit le 27 juillet 1214. Prendre pour cela les documents les documents comme le ferait un juge d'instruction, y dépister le mensonge, en faire surgir la vérité, confronter les témoins, réduire leurs contradictions, et pour reconstituer les maillons manquants, tirer toutes les hypothèses, choisir les mieux assurées. Après cela, situer le « fait vrai » à sa place exacte, en sa position à la fois résultante et causale, entre ses tenants et ses aboutissants. Deux buts à vrai dire inaccessibles. [...] C'est la raison qui me conduit à regarder cette bataille et la mémoire qu'elle a laissée en anthropologue, autrement dit à tenter de les bien voir, toutes deux, comme enveloppées dans un ensemble culturel différent de celui qui gouverne aujourd'hui notre rapport au monde. [...] Je me risquerai donc aussi à observer [...] l'action que l'imaginaire et l'oubli exercent sur une information, l'insidieuse pénétration, du merveilleux, du légendaire et, tout au long d'une suite de commémorations, le destin d'un souvenir au sein d'un ensemble mouvant de représentations mentales ».

Georges Duby, *Le dimanche de Bouvines*, Gallimard, 1973.

## Document n°26, histoire des femmes et du genre.

Le débat que l'on pourrait résumer à la formule « histoire des femmes ou/et du genre » n'est pas nouveau et l'on peut même considérer qu'il est contemporain aux premiers pas de l'histoire des femmes. Dès 1972, la sociologue américaine Ann Oakley publie « Sex, Gender and Society » sur la différence entre « sexe

biologique » et « sexe social ». À partir des années 1990 un débat très virulent aux États-Unis oppose partisan-e-s des *gender studies* et des *women studies*. Ces dernières craignent que l'histoire du genre masque à nouveau les femmes, opposant dans une formule lapidaire et dans un jeu de mots intraduisible la *Herstory* à l' *History*. Si le terme de gender fut rapidement au centre des débats aux États-Unis comme en Grande-Bretagne, s'il a été traduit et utilisé dans de nombreux pays européens, il rencontra en France une réticence certaine. Cela tient, en premier lieu, au sens du mot « genre » dans la langue française.

Ainsi, excepté en grammaire, « le genre », dans son usage courant, n'évoque pas l'appartenance au masculin ou au féminin. Cet obstacle, peut-être en passe d'être contourné, explique l'usage du terme anglo-américain. D'autres raisons témoignent de la crainte qu'à peine rendu visible l'objet se dérobe. Ainsi, la prise en compte des relations hommes/femmes au sein de l'histoire des femmes ne justifierait pas l'utilisation d'un mot nouveau. Surtout, elle relèguerait au second plan la domination masculine, lui substituant une histoire du genre qui en portant un regard décalé sur les relations hommes/femmes, ne placerait plus au centre de l'analyse la pérennité de cette domination [...].

Études féministes, histoire des femmes, du genre, de la différence des sexes, des relations hommes/femmes, ou encore du masculin, les termes abondent. Ils sont le reflet d'une réflexion historiographique continue déjà soulignée ; plus encore, ils démontrent le caractère dynamique de ces trente années d'écriture de l'histoire. La question originelle « Les femmes ont-elles une histoire ? » ne cesse depuis de se dérouler. Rendre les femmes visibles dans l'histoire a amené à s'interroger sur leur oppression et la domination masculine. L'histoire de cette oppression a de fait posé plus largement celle de l'opresseur, rendant visibles les hommes non plus en tant qu'universels mais bien en tant que masculins.

Femmes et hommes rendus visibles au regard de l'historien, la comparaison et l'étude de la différence des sexes s'imposait, comme désormais celle de la similitude des sexes.

Fabrice Virgili, « L'histoire des femmes et du genre aujourd'hui » dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002/3, n° 75, pages 5 à 14.

## Document n°27, la Cinquième République.

« De Gaulle la reconnaîtrait-il ? Certainement pas tant les choses ont changé.

Un esprit? Celui des origines est-il encore présent lorsqu'un président de la République peut se maintenir après avoir été défait aux législatives, en 1986, puis récidiver, en 1993; lorsqu'un autre provoque une dissolution, la perd, un référendum, le perd derechef, et fait dans les deux cas comme si le coup l'avait à peine frôlé ?

Des institutions? Vingt et une révisions, après celle de 1962, les ont affectées, qui ne furent pas toutes mineures, auxquelles s'ajoute encore la synchronisation des calendriers que le texte initial n'envisageait certes pas.

Une pratique? L'indolence des trois derniers mandats, tout autant que la frénésie de l'actuel sont très éloignées de la position que le fondateur de la V<sup>e</sup> République avait imaginée pour son chef.

La cause est entendue. Le régime a changé et ne valent que les interrogations sur les origines de chacun des bouleversements observés, sur l'évaluation de leurs conséquences, sur les remèdes aux échecs ou dérives éventuels. Voire! Ne peut-on penser, à l'opposé des impressions ambiantes, que le système est demeuré étonnamment proche de ce qu'il fut toujours; que les ridicules, puis les rides n'ont pas changé son visage, son caractère moins encore; que ses évolutions furent toutes fidèles au schéma d'origine, l'ont solidifié bien plus

que remis en cause; que ceux, au contraire, qui ont prétendu le faire fonctionner autrement, ou ont cru y être contraints, n'ont pas tardé à se heurter à son impavidité?

La thèse, en tout cas, peut être soutenue et le sera ici. Or elle est d'importance car, si elle se vérifie, le passé devient gage de l'avenir: si après cinq décennies traversées d'événements les plus divers, la V<sup>e</sup> République n'a pas changé, cela donne à penser qu'elle ne changera pas, qu'elle pourra disparaître un jour, et peut-être demain, mais qu'aussi longtemps que ce ne sera pas le cas, elle saura, contre vents, marées ou facéties, persévérer dans son être. Durée et immuabilité ne sont pas des preuves de qualité, mais c'en sont des indices.

Écoutons-la, cette V<sup>e</sup> République, qui nous fredonne un air emprunté à Julio Iglesias, penseur trop rarement cité en droit constitutionnel, « Non je n'ai pas changé », et ajoute « Non, je ne changerai pas ». [...]

Voilà pourquoi ses révisions futures devront les respecter, comme ont proposé de le faire celles du comité que présida Edouard Balladur. Voilà pourquoi doivent être recherchées toutes les améliorations possibles, et on les sait nombreuses, être obtenue la revalorisation du parlement, seule limite tangible aux excès de la concentration exécutive mais qui souffre d'exiger moins des pouvoirs nouveaux que des députés présents pour s'en servir. Lors même que ces objectifs seraient miraculeusement atteints, ce serait toujours la V<sup>e</sup> République, renouant avec l'une de ses inspirations des origines, et non un régime autre. Certes, celui-ci a quelque chose de déroutant, une démocratie à part comme l'écrit ici Olivier Duhamel, qui contient deux systèmes en un seul.

Et alors? Est-ce au moment où d'autres sciences découvrent les promesses des énergies hybrides que l'on devrait renoncer, sans bien savoir pourquoi, aux richesses d'une dualité potentielle? Ne faut-il voir qu'un seul profil comme d'autres ne veulent voir qu'une seule tête, par seule passion du rectiligne? L'on ne se lasse pas, pourtant, de nous promettre à chaque instant des mutations inévitables, tantôt vers un régime présidentiel, tantôt, de moins en moins souvent, vers un régime primo-ministériel, comme si la V<sup>e</sup> République ne pouvait se survivre à elle-même, n'était qu'un *algeco* constitutionnel, une baraque de chantier dans l'attente d'une construction vraie. Nul ne contestera que, si tel devait être le cas, ce ne serait plus la V<sup>e</sup> République. Mais, quoiqu'un accident soit toujours possible, je suis prêt à parier que cette dernière fêtera encore de très nombreux anniversaires, même en ne les célébrant qu'une fois tous les dix ans, et que, au-delà de toutes les péripéties que l'avenir lui promet, nos successeurs trouveront très banal de la constater finalement immuable.

Guy Carcassonne, « Immuable V<sup>e</sup> République », dans *Pouvoirs* n° 126, septembre 2008.

## Document n°28, Histoire globale.

« Une autre histoire du monde », entretien de Gilles Anquetil avec l'historien Romain Bertrand dans *Le Nouvel Observateur*, publié le 6 décembre 2011.

*Votre grande originalité est de traiter les archives javanaises et hollandaises de manière équitable, sortant ainsi de la logique qui consiste à raconter une histoire en fonction du point de vue du vainqueur. Pourquoi avez-vous voulu écrire une histoire que l'on pourrait qualifier d'équitable?*

Je voulais échapper à tous les pièges de l'histoire coloniale qui privilégie généralement les sources européennes et donc, pour cette première rencontre entre Hollandais et Javanais, ne pas hiérarchiser les sources à l'aune de l'Etat colonial futur. Je voulais laisser aux commencements de cette « première mondialisation » leur indétermination. Rien n'était joué d'avance. Il a fallu revisiter les commencements, en 1596, dans une baie de Java, de cette « rencontre » entre l'Orient et l'Occident. Pour les chroniqueurs

hollandais, cette première prise de contact est un triomphe, une épopée. Mais, surprise, dans les chroniques javanaises, cette rencontre est un non-événement et n'est même pas mentionnée. Car elle fut en réalité un échec total. Imaginez en effet une flottille de quatre bateaux hollandais vermoulus dont les équipages ont été décimés par le scorbut et les survivants - marchands en quête du si précieux poivre à l'époque et marins sans manières - reçus par des rajas javanais épris de convenances. Etrange face-à-face ! La «première navigation» hollandaise fut en fait un fiasco. Sur les 250 hommes embarqués, il n'y eut que 90 rescapés rapportant quelques centaines de kilos de poivre complètement pourri dont la vente ne remboursera même pas la mise de départ des armateurs. Il faut comprendre également que, pour les princes javanais, ces marins et marchands dépenaillés qui avaient le culot de se faire passer pour des aristocrates européens n'avaient aucun attrait et ne méritaient pas la moindre attention, sauf de l'irritation, tant ils commettaient impair sur impair dans un monde où la civilité était un art très sophistiqué. Ajoutons à cela une vraie indifférence des rajas à l'égard de l'Europe et de ses rustres représentants, eux qui commerçaient déjà, dans tous les sens du mot, avec leurs homologues lettrés de la péninsule arabique, de l'Empire ottoman, de la Chine impériale, de l'Inde moghole et du monde persan. Face à de tels dignitaires, le monde du port et du négoce hollandais ne faisait pas le poids. Du coup, l'image d'une Europe triomphante, riche de tout l'héritage de la scolastique médiévale et de l'humanisme naissant, abordant les confins du monde et des espaces sauvages, vole en éclats. C'est l'inverse qui s'est passé. La civilisation était à Java [...]. *En jetant les bases de cette histoire «à parts égales», vous venez d'ouvrir un chantier historique...* Heureusement je suis ni le premier ni le seul à m'engager dans ces territoires nouveaux et refuser les diktats de l'«histoire globale». Déjà, il y a vingt ans, Denys Lombard avait publié un magnifique *Carrefour javanais* et Jean Aubin, dans *Le Latin et l'Astrolabe*, avait travaillé sur les relations entre les Portugais et la Perse à partir des archives des deux pays. Aujourd'hui, Sanjay Subrahmanyam dans ses études sur l'Inde portugaise et Serge Gruzinski sur le Mexique hispanique du XVI<sup>e</sup> siècle se révèlent des historiens pionniers des premières mondialisations. Quelque chose est en train de changer dans la manière dont on veut enfin voir le monde. On ne croit plus aux grands récits héroïques de l'arrivée triomphale des Européens où que ce soit sur la planète. On ne croit plus que tout ce qui existait avant dans ces lointaines contrées colonisées a définitivement disparu. Demandez au sultan et gouverneur actuel de Yogyakarta, bien que musulman, de renoncer à son commerce politique et sacré avec le monde invisible javanais, il vous rira poliment au nez, car pour lui l'invisible n'est qu'une province permanente du réel. C'est ce que pendant trois siècles les Hollandais ne sont jamais parvenus à comprendre ! ».

## Document n°29, le métier de citoyen.

« Pour la première fois les projecteurs sont dirigés vers la masse des humbles citoyens de la Rome républicaine. (...) Historien de la Rome antique, Claude Nicolet a mené une carrière qui, de l'École normale supérieure à la Sorbonne, lui a valu la reconnaissance de son milieu. Sa passion pour l'histoire est inséparable de son engagement en faveur de la république. Cela explique l'originalité de son œuvre. Il tente de comprendre le fonctionnement des institutions et de la société de la Rome républicaine et des débuts de l'empire, et consacre également des ouvrages aux origines des idées politiques contemporaines. C'est un même questionnement qui unit *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine* 1976 et *L'Idée républicaine en France* 1982 (...) et une même réflexion à la fois ample et érudite sur les sources, au cœur du travail de l'historien. Il est mort en 2010. (...)

Dans *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine*, paru en 1976 chez Gallimard, Claude Nicolet choisit, à une époque où les spécialistes s'intéressaient surtout à la classe politique romaine, d'étudier la masse civique dans ce qui fonde sa citoyenneté : ses devoirs militaires et fiscaux, ses droits politiques et ses rapports à l'État. Certes d'illustres prédécesseurs, tel le grand Mommsen, avaient traité de tels sujets, mais du point de

vue de la norme. En historien, c'est le vécu que Claude Nicolet veut retrouver en posant aux sources qu'il relit d'un œil neuf des questions concrètes : quand, comment, combien, où... Au terme de son étude, la République romaine apparaît comme une structure cohérente, reposant sur un contrat implicite liant le citoyen à sa cité, fondé sur la notion d'« égalité géométrique » qui proportionne les devoirs et les responsabilités politiques à la hiérarchie du cens.

Mais le livre montre aussi comment cette structure se désagrège à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. sous l'effet de conquêtes qui étendent la cité à la taille d'un empire : alors que les devoirs fiscaux et militaires s'estompent devant l'enrichissement de l'État et le recours à une armée de professionnels, les droits politiques concernent une part de plus en plus réduite du corps civique. De nouvelles formes de relations politiques se développent, maintenant le contact entre l'opinion publique et ses dirigeants dans le cadre de grandes cérémonies religieuses et civiques. Pourtant, jusqu'au cœur du régime impérial, subsiste une notion essentielle, redécouverte ensuite par les Modernes, celle d'égalité devant la loi. Tel est l'héritage de Rome revendiqué par Claude Nicolet lorsqu'il conclut : « *Nous sommes tous des citoyens romains.* »(...)

*Le Métier de citoyen* a fait l'objet de plusieurs traductions à l'étranger et rééditions en France. Si son but premier, toucher un large public il avait été conçu à l'origine pour figurer dans la série des « Vies quotidiennes », n'a pas été pleinement atteint, le changement de perspectives impliqué par le livre a marqué plusieurs générations d'historiens. Claude Nicolet a déplacé les projecteurs vers la masse des humbles citoyens, il a posé des questions concrètes sur la manière dont ceux-ci vivaient au quotidien leur citoyenneté, sur les relations qu'ils entretenaient avec la classe politique, il a systématisé une approche globale des sources faisant dialoguer les auteurs classiques avec les découvertes des archéologues.

Ce livre, qui reste un ouvrage de référence incontournable, a ouvert la voie aux études ultérieures sur les mécanismes de la vie politique romaine, sur les couches de la population civique n'appartenant pas aux élites dirigeantes, leurs niveaux de culture, leurs activités, leur implication dans la vie de leur cité ».

Catherine Virlouvet, Professeur à l'université de Provence, « Le Classique : *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine* de Claude Nicolet », dans *L'Histoire*, mensuel n°364, 1<sup>er</sup> mai 2011, p.96.

## Document n°30, l'événement en histoire.

« Les sciences sociales ont largement construit leur scientificité contre l'événement, censé représenter le singulier, l'unique, l'accidentel, l'aléatoire. Défini comme l'occurrence pure qui segmente la continuité du temps, le surgissement imprévisible et non répétable, l'événement est longtemps apparu comme le contraire de l'objet susceptible d'être pensé scientifiquement. [...] Les critiques répétées de François

Simiand - au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles - contre l'histoire qualifiée d'« événementielle » des historiens « méthodiques » ne sont qu'un des aspects de ce rejet de l'événement et de la démarche individualisante.

En histoire, comme le rappelle Paul Ricœur, l'entreprise des *Annales* de Marc Bloch et Lucien Febvre et de leurs continuateurs peut être lue comme le procès de « la séquence récit, événement, primat du politique ». Cette histoire non-événementielle doit être réinscrite dans les évolutions intellectuelles du début du XX<sup>e</sup> siècle [...] : les événements ne sont pas des choses, ils sont un découpage que l'historien opère dans la réalité. Fernand Braudel accentue encore cette suspicion envers l'événement, « bref et pathétique », en lui opposant la « longue durée » du temps « géographique » - celui des relations entre les hommes et le milieu - constituée en facteur d'explication primordial par rapport au temps court de l'événement et au temps intermédiaire de la conjoncture. L'histoire quantitative et sérielle dans les années 1960-1970 - durcit encore ce choix exclusif du répétable comme objet légitime en érigeant le traitement quantitatif comme seul critère de scientificité, [...] Il faut, dans cette perspective, réduire au maximum le caractère inattendu de l'événement, sa puissance de

rupture et de surprise pour pouvoir le penser comme signe ou symptôme d'une structure englobante ou encore comme élément à « replacer » dans un macro-contexte qui en donne le sens. Il y a bien tentative d'amalgame de l'événement et de la structure et c'est à ce prix seulement - la banalisation de sa force de rupture - que l'événement semblait pouvoir être objet de science sociale. Cette disqualification et cette « éclipse » de l'événement en sciences sociales, [...] ont perdu de leur force et de leur efficacité cognitive avec les inflexions théoriques qui ont déporté - assez nettement à partir de la fin des années 1970 - l'attention des chercheurs des structures aux acteurs et à l'événement. Ces inflexions ont également engagé une nouvelle réflexion sur le temps et sur l'historicité des faits sociaux [...]

Du côté de la réflexion épistémologique sur l'histoire, [...] Reinhart Koselleck propose de reconnaître que « les deux niveaux, celui des événements et celui des structures dépendent l'un de l'autre sans que l'un se dissolve dans l'autre. Il subsiste, selon lui, « un *hiatus* entre les deux éléments car il est impossible de les amener à congruence, dans l'expérience vécue comme sur le plan réflexif ».

La nouveauté de l'événement qui « chaque fois nous surprend » tient à ce que celui-ci « donne naissance à la fois à plus et moins que ce qui est contenu dans ses données préalables ». Cette irréductibilité de l'événement au sens englobant des structures, au régime d'intelligibilité dominant qui lui préexiste est un aspect de la thématique de la « dé-fatalisation » du temps historique et de la « dialectique du système et des événements » déjà développée par Raymond Aron dans sa critique de la « rationalisation rétrospective ». L'événement est ce qui rouvre le champ des possibles dans le cours de l'histoire du monde ».

Christian Delacroix, entrée « événement » in *Le dictionnaire des sciences humaines*, Sylvie Mesure, Patrick Savidan (dir), Le Seuil, 2006, p.431-434.

## Document n°31, l'événement en histoire (2).

« Les *Annales* ont combattu l'histoire dite événementielle d'une façon qui n'a pas toujours été, ni bien comprise, ni bien formulée. Cette condamnation faite par les *Annales* a été exprimée par Marc Bloch et par Lucien Febvre selon deux perspectives. La première est celle d'une histoire politique, diplomatique et militaire qui se faisait avec des événements datés, réduisant les phénomènes historiques et leur évolution à une succession discontinue de journées événementielles réunies en une chaîne artificielle. Il fut facile aux fondateurs des *Annales* de montrer que ces événements étaient superficiels, qu'ils ne rendaient pas compte des réalités profondes et durables de l'évolution historique et qu'ils n'étaient que « l'écume de l'histoire » [...]

La seconde perspective a été exprimée par Marc Bloch dans *Apologie pour l'Histoire*. Marc Bloch reprochait à Durkheim et à son école de réduire tout ce qui n'était pas structure à un résidu qu'il nommait précisément événement. Or, Marc Bloch, conscient de la valeur de cette catégorie de l'événement et des réalités historiques qu'il exprimait, reprochait à Durkheim d'être incapable d'expliquer l'histoire en rejetant précisément ce résidu important. Le problème était non pas d'évacuer l'événement mais de le remettre à sa place et de l'expliquer dans son rapport avec la structure et la conjoncture [...].

Cette conception de l'événement exprimée par Marc Bloch a été longtemps occultée dans l'héritage des *Annales*. Elle fournit aujourd'hui une des justifications de la réinsertion nécessaire de l'événement dans la problématique historique. L'événement, même s'il appartient à un temps court différent des autres rythmes temporels de l'histoire et par conséquent de l'historiographie, n'en est pas moins nécessaire à l'explication historique globale, et sa nature et son efficacité ne peuvent être comprises qu'en relation avec ces autres rythmes de l'histoire. L'événement est un condensé, un surgissement de conjoncture et il est d'autant plus important qu'il exprime et modifie les réalités historiques profondes normalement régies par le rythme lent de la longue durée. L'événement est pour reprendre une image banale la pointe de l'iceberg et ne peut être étudié en dehors de l'iceberg lui-même. Un modèle de cette conception de l'événement me semble avoir été donné

[...] L'événement a changé de sens et de fonction. Pierre Nora écrit : « L'histoire contemporaine a vu mourir l'événement 'naturel' où l'on pouvait idéalement troquer une information contre un fait de réalité ; nous sommes entrés dans le règne de l'inflation événementielle et il nous faut, tant bien que mal, intégrer cette inflation dans le tissu de nos existences quotidiennes ». Multiplié, démesurément gonflé par les moyens de communication qui le produisent, l'événement donne désormais à lire l'imaginaire d'une société pour laquelle il joue, tout ensemble, le rôle d'une mémoire et celui d'un mythe. Analyser l'événement contemporain, sa structure, ses mécanismes, ce qu'il intègre de signification sociale, ne serait plus dès lors s'interroger sur une écume du temps historique mais tenter d'approcher le fonctionnement d'une société à travers les représentations partielles et déformées qu'elle produit d'elle-même.

Cette analyse de Pierre Nora – montrant l'avènement d'un nouvel événement lié aux nouveaux médias et en particulier à la télévision, médias qui produisent l'événement plutôt que de se contenter de le diffuser – peut être étendue, sans masquer la dimension nouvelle de l'événement contemporain, à l'ensemble des événements du passé. La chronique, le document-monument, qui nous transmettent la mémoire d'un événement, en réalité, l'ont aussi produit. Non seulement il serait demeuré, sans eux, enfoui dans le passé mais il aurait été englué dans l'ensemble de la durée historique ».

Jacques Le Goff, « Les « retours » dans l'historiographie française actuelle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 22 | 1999

## Document n°32, Histoire du politique.

« [...] Cela étant, ce dictionnaire ne se définit pas seulement par son cadre chronologique. Il faut évoquer ici son centre de gravité, *politique* comme le titre l'indique. Ce qui conduit à préciser le contexte historiographique dans lequel il s'inscrit : la disparition de la suspicion ou du relatif désintérêt qui ont longtemps frappé l'histoire politique au sein même de la corporation historique, et la reprise de vigueur qui l'a touchée depuis quelque temps. [...] Ce dictionnaire entend à la fois témoigner de la reviviscence en cours et y apporter sa contribution. Cette reviviscence se double – et se nourrit – d'une relégitimation de l'objet politique lui-même : l'histoire politique a pour objet, en effet, la question de la dévolution et de la répartition de l'autorité et du pouvoir dans une communauté donnée, l'étude des tensions, des antagonismes et des conflits en découlant et l'analyse des forces visibles ou souterraines, des idées explicitées et des sensibilités informulées qui affleurent à travers ces tensions et conflits. Une telle définition permet de concevoir l'histoire politique comme une histoire à forte densité culturelle et anthropologique. [...]

On ne trouvera [...] pas ici [cependant] un dictionnaire de type épistémologique, égrenant les entrées « conceptuelles ». Par exemple, si, à la confluence des systèmes de pensée médités et des comportements politiques au quotidien, la notion de culture politique apparaît désormais comme l'un des secteurs particulièrement féconds de l'analyse historique, on ne trouvera pas ici de rubrique à son nom. De même, si l'étude des phénomènes de socialisation politique passe notamment par l'attention portée aux phénomènes de génération et aux structures de sociabilité, ces notions ne seront pas non plus évoquées en tant que telles. [...] On l'aura compris, il ne s'agit pas [...] de faire l'inventaire des outils neufs de l'historien du politique mais de présenter au lecteur des textes neufs forgés avec de tels outils. Et si la loi du genre fait qu'un tel dictionnaire a forcément, par essence, une part notable de ses entrées relevant du type biographique ou de l'angle « événementiel », on n'en conclura pas que l'histoire politique retourne ainsi à ses vieux démons. Si un interdit implicite a longtemps touché l'approche biographique, ces temps sont heureusement révolus, tant il est vrai qu'une telle approche, loin d'être réductrice, permet de balayer large : s'y lisent en filigrane les enjeux politiques d'une époque, les routes possibles qui s'offrent au choix individuel, les paramètres qui pèsent sur

ce choix. Le hasard et la nécessité, en quelque sorte. Quant à l'événement, il n'est plus nécessaire de démontrer qu'à défaut d'épaisseur chronologique il possède une réelle consistance historique. A bien y regarder, du reste, il est presque incongru d'avoir à plaider sur ces deux points : qu'une histoire politique soit notamment attentive au rôle des acteurs individuels et collectifs et aux phases de crise est bien dans la nature des choses. [...] ».

SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2004 (1995), p.7-8 (extraits de l'avant-propos).

## Document n°33, histoire de l'art.

« Comme l'histoire culturelle, l'histoire de l'art a ses habitudes de pensée, ses pratiques, ses territoires et ses problèmes d'identité dont on sait le caractère explosif. Elle ne devrait pas être considérée au singulier mais au pluriel tant elle a généré de méthodes et d'écritures divergentes, tout comme il existe plusieurs façons d'écrire l'histoire et sans doute déjà diverses manières de pratiquer l'histoire culturelle. [...] Le volontarisme de Pascal Ory et de Jean-François Sirinelli, a largement porté ses fruits en imposant des chercheurs et des recherches peu connues il y a quelques années encore. L'histoire s'en est trouvée considérablement enrichie, même si avec cette histoire culturelle qui assure désormais des fonctions intellectuelles et institutionnelles se pose forcément le problème des relations avec les disciplines anciennement constituées, avec des règles pour les régir, avec des traditions, avec une histoire. [...]

L'histoire de l'art oscillera toujours entre sa volonté de s'inscrire avant tout dans l'histoire (elle penche alors vers une histoire culturelle) et sa propension à revendiquer pour l'art une part d'autonomie et de fonctionnement spécifiques, liée aux formes, aux techniques, au temps, à la nature même de l'imaginaire de l'artiste qui fait naître les œuvres et à la nature de l'imaginaire de celui qui les voit [...] Nous connaissons le recueil d'historiens publié en 1987 (avec des articles plus anciens), sous le titre éloquent : *La sensibilité dans l'histoire*. On y trouve des textes de Roger Chartier, de Lucien Febvre, de Robert Mandrou, G. Duby et de Pierre Francastel. Ce dernier montrait que l'histoire de l'art est d'emblée une histoire culturelle : elle se pose d'entrée de jeu des questions de réception et de fonction psychique, sociale, politique, anthropologique, religieuse, économique.

[Francis Haskell] est un bon exemple d'historien d'art qui aurait tout aussi bien pu s'intituler historien de la culture. [...] . Il est aujourd'hui un modèle pour ses disciples en histoire de l'art, et ils sont nombreux. Francis Haskell parlait en fait d'une « histoire des cultures centrée sur les arts ». Au moment où je l'ai interviewé, il s'enthousiasmait pour le livre de Jacques Le Goff sur *Saint Louis*, mais son modèle était avant tout Jacob Burckhardt dont il disait que même s'il ne parlait presque pas des arts dans *La civilisation de la Renaissance en Italie*, il fallait continuer l'étude dans le même esprit.[...] Quand on lui demandait ses intentions au tournant de ce siècle, il répondait qu'il voulait s'atteler à une grande histoire du mécénat et des collectionneurs qui envisagerait moins la position de l'artiste (comme dans *Mécènes et Peintres*) que celle du mécène lui-même et de ses motivations personnelles et sociales. Il savait qu'il lui faudrait consulter des témoignages, en particulier les documents légués par des marchands, des ambassadeurs, des politiciens ; qu'en tout cela, il devrait faire œuvre d'historien autant que d'historien de l'art ».

Extrait de Laurence Bertrand Dorléac, « L'histoire de l'art ou l'éloge de la faiblesse », dans Benoît Pellistrandi et Jean-François Sirinelli (dir.), *L'histoire culturelle en France et en Espagne*, Madrid, coll. de la Casa de Velasquez, n°106, 2008, p. 77-85.

## Document n°34, l'histoire sociale au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Une bonne part de l'histoire sociale composée dans ce cadre s'est concentrée sur le « long » XIX<sup>ème</sup> siècle. Commencé avec la double césure qui a transformé la société « traditionnelle » en société « moderne » (révolution politique française et révolution industrielle britannique), ce siècle est devenu synonyme de la percée des processus économiques, sociaux et politiques à long terme considérés comme précurseurs du monde moderne. Ce siècle a également vu l'apparition de la société capitaliste de classes, caractérisée par des appartenances de classe, des manifestations de « conscience de classe » bien plus claires et tranchées que n'en connaîtra le XX<sup>ème</sup> siècle. De nombreux historiens du social - et pas seulement ceux qui se revendiquaient ouvertement du marxisme - se sont lancés dans l'étude du passé comme s'il s'agissait d'une entreprise d'émancipation. L'histoire sociale se devait d'être l'histoire des hommes ordinaires, des masses, des exploités, des opprimés, des défavorisés. L'histoire sociale a offert un nouvel espace aux historiens du travail prêts à dépasser la simple description des organisations ouvrières et des luttes idéologiques [...]

La perspective institutionnelle, tournée vers les sujets individuels et leur interaction significative, a apporté du sang neuf à l'histoire du mouvement ouvrier. Ce sous-champ de l'histoire sociale, longtemps déserté, connaît un nouvel essor ; ses conclusions peuvent s'avérer très enrichissantes pour les débats actuels à condition qu'elles réussissent à dépasser le cercle des spécialistes pour atteindre le grand public. A ce propos, deux développements notables peuvent être directement reliés aux avancées théoriques soulignées plus haut. D'abord, les organisations ouvrières comme les syndicats, les coopératives et les partis politiques ont été traitées comme des champs d'interaction sociale. Au lieu d'être rattaché aux conditions socio-économiques, le contexte institutionnel des pratiques sociales est devenu le centre d'attention. Que faisaient vraiment les membres de ces organisations lorsqu'ils se réunissaient ? Comment célébraient-ils les événements sociaux qu'ils mettaient si souvent en scène ? Dans quelle mesure les modèles de pratiques ainsi reconstitués traduisent-ils la façon dont ces membres pensaient ou s'exprimaient ? Jusqu'à quel point cette forme de culture du mouvement ouvrier était-elle masculine ? Ces questions ont été étudiées à propos d'un large éventail d'organisations ouvrières de part et d'autre des frontières nationales. Dans ce domaine également, il s'est avéré particulièrement fructueux d'ancrer l'idéologie dans les pratiques. [...]

De façon générale, c'est l'analyse des institutions historiques sous l'angle des interactions entre sujets sociaux qui semble être l'avenir de l'histoire sociale. Bien d'autres questions pourraient bien sûr se révéler intéressantes. L'histoire sociale et culturelle de la chose militaire vient par exemple d'être abordée dans le cadre de l'histoire des genres. L'histoire de la colonisation et des sociétés coloniales n'en est qu'aux balbutiements. Les mass médias du XIX<sup>ème</sup> siècle méritent également un regain d'attention. La liste est sans fin. L'histoire sociale du XIX<sup>ème</sup> siècle a de fait un avenir et souhaitons que cet avenir sonne enfin le glas de la fausse dichotomie entre histoire « sociale » et histoire « culturelle ».

Thomas WELSKOPP, « L'histoire sociale du XIX<sup>ème</sup> siècle : tendances et perspectives », *Le Mouvement Social*, n° 200, juillet-septembre 2002, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, p. 153-161.

## Document n°35, la prolifération des mémoires selon Dominique Borne.

« La prolifération des mémoires, les cris de tous les maltraités de l'Histoire qui demandent réparation témoignent également de ce constant besoin d'histoire. Les mémoires ont envahi l'espace politique et émotionnel. Elles se constituent en kystes, fractionnant la communauté nationale, opposent souffrances à souffrances et des désirs de reconnaissance souvent antagonistes. Les multiples mémoires de la guerre d'Algérie (« pieds noirs », Juifs séfarades, harkis, Algériens immigrés, soldats du contingent...) en forment l'exemple le plus éclairant. Ces mémoires font le siège du politique et revendiquent des réparations qui seraient la matérialisation publique de leur reconnaissance par la communauté nationale. Tentons une autre

voie de reconnaissance : leurs manifestations ne s'expliquent que par leur absence d'une histoire où il est urgent de les faire entrer.

Comme les religions, les communautés de mémoire ont leurs rites, leurs livres sacrés, leurs icônes. La loi de séparation des Églises et de l'État assure le libre exercice des cultes. De même, la République démocratique n'interdit pas les cérémonies mémorielles qui se manifestent dans le respect des lois et de l'ordre public. Mais tolérer ces manifestations ne suffit pas, il faut aussi faire en sorte que les patrimoines mémoriels entrent et vivent dans le patrimoine national : les habitations sucrières de Guadeloupe et de Martinique et leurs villages d'esclaves, la tour de Constance, à Aigues-Mortes, où furent enfermées au XVIII<sup>ème</sup> siècle Marie Durand et ses compagnes protestantes, les pontons de Rochefort, où disparurent en 1794 des prêtres réfractaires au serment révolutionnaire, le mur des Fédérés au Père-Lachaise, où furent massacrés les derniers combattants de la Commune insurrectionnelle, les camps de Gurs ou d'Argelès-sur-Mer, où furent internés en 1939 des réfugiés républicains espagnols, le camp de Drancy et le Mémorial de la Shoah, la vierge d'Oran vénérée au mas de Mingue, dans la banlieue de Nîmes, les "hameaux de forestage" où travaillèrent les harkis après 1962.

Il faut faire une place particulière à ce "camp Joffre" de Rivesaltes, témoin de tous les malheurs de l'histoire de France au XX<sup>ème</sup> siècle et qui permet un étonnant parcours. Là furent tout à tour internés des républicains espagnols fuyant la victoire franquiste à partir de 1939, des Juifs et des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, des prisonniers italiens et surtout allemands après 1945, plus de cinq cents condamnés partisans de l'indépendance de l'Algérie en 1962, avant de devenir un centre de regroupement majeur pour les harkis après la fin de la guerre d'Algérie et de se transformer dans les années 1980 en centre de "rétention" – le mot "internement" étant sans doute incorrect – des immigrés clandestins en attente d'expulsion.

Il ne suffit pas de juxtaposer des isolats patrimoniaux. Il est nécessaire qu'un récit rigoureusement historique, c'est-à-dire un récit qui balance la part de l'affectif et du mythe et celle de la raison critique, donne toute leur place aux événements qui sont à la source de ces mémoires. L'entrée en histoire vaut alors comme une laïcisation, le travail intellectuel de l'historien – qui ne décerne ni blâmes ni louanges – recherche l'intelligibilité, qui seule permet la cohabitation. Naguère, les récits ne supportaient ni écarts ni variantes. Au temps du pluralisme, essence de la démocratie, le récit à développements multiples ménage à tous leur place.

Cette démarche évite que l'histoire soit le champ d'un affrontement stérile des mémoires. Elle donne à tous et à chacun ce que nous appelons une "histoire-mémoire". Les groupes mémoriaux ont droit à la singularité de leurs rites, de leurs cantiques et de leurs monuments patrimoniaux. Mais ce droit ne peut s'exercer que s'ils acceptent leur entrée en histoire de France, leur appartenance à un ensemble commun. Il faut se défier, en effet, d'une histoire qui ne serait qu'une confédération de mémoires. Le récit donne place aux Français sans mémoire communautaire organisée, ceux qui ne peuvent exhiber ni rites ni monuments commémoratifs. La mémoire, en effet, n'est pas seulement vécue autour des souvenirs ritualisés des humiliations et des discriminations ; elle est aussi réfléchie par différents groupes, unis autour de solidarités régionales et linguistiques, de croyances, de métiers partagés, d'anciens combats idéologiques ou générationnels menés en commun. Le travail du récit d'histoire de France doit mettre en lumière les éléments mythiques et patrimoniaux, comme les éléments spécifiquement historiques d'une mémoire paysanne, d'une mémoire du travail ouvrier et de ses combats, d'une mémoire des langues aujourd'hui presque oubliées, mais aussi d'une mémoire des paysages ruraux et des villes. Le cœur profond des mémoires bat au rythme des origines, parfois revendiquées comme une évidente et nécessaire identité, parfois ignorées, parfois occultées, parfois dispersées en lambeaux disjoints. L'histoire décrit les rites religieux des communautés de mémoire, mais sa fonction essentielle est de rechercher leurs traces dans le temps ».

Dominique Borne, *Quelle histoire pour la France ?*, Paris, Gallimard, 2014, p. 145.

## Document n°36, Peut-on réparer le passé ?

« Actuellement, les demandes de réparations de "crimes coloniaux" proviennent essentiellement de certaines régions d'Amérique et d'Afrique subsaharienne, touchées par la traite négrière et l'esclavage, et d'ex-colonies de peuplement d'Amérique du Nord et du Pacifique, où les Européens décimèrent et dépossédèrent de leurs terres des populations autochtones.

Comment régler aujourd'hui la question des réparations ? Dans les ex-colonies de peuplement, le poids démographique réduit des communautés indigènes ne leur laisse qu'une faible marge de manœuvre. La logique de réparation ne peut, de toute évidence, y remettre en cause les acquis des populations blanches. Il appartient aux "Nouvelles Europes" de réussir l'exercice délicat qui consiste à promouvoir la pluralité en leur sein, tout en préservant la cohésion nationale.

La réparation pour la traite négrière et l'esclavage est une question épineuse. Que peut faire aujourd'hui l'Europe, héritière des Lumières et patrie des droits humains, pour réparer le préjudice causé aux esclaves noirs ? Elle pourrait se contenter de dire que la traite atlantique et l'esclavage n'existent plus depuis longtemps ; ou que la traite orientale à destination du monde musulman commence plus tôt, dure plus longtemps et enlève au continent noir autant si ce n'est plus d'Africains que la traite à destination des Amériques ; ou encore que le "commerce honteux" n'aurait pas été possible sans la participation d'élites et d'intermédiaires locaux. Tout cela, pour être vrai, n'enlève cependant rien au tort causé aux esclaves.

Si cette injustice justifie un dédommagement, ceux qui l'ont subie ne sont plus là pour en bénéficier. Au-delà de la difficulté que représente leur identification, les descendants des victimes de la traite et de l'esclavage ne peuvent fonder leurs éventuelles réclamations sur des précédents. L'expropriation de terres et de ressources pour laquelle des peuples autochtones d'Amérique du Nord et du Pacifique se voient attribuer des indemnités, ou de la Shoah pour laquelle les juifs reçoivent des réparations sont des situations différentes de celles de la traite et de l'esclavage des Noirs. Ce sont des précédents fondés sur une interdiction en vigueur, soit en droit interne soit en droit international, au moment où ils ont lieu. Parce que la traite et l'esclavage sont en revanche des pratiques licites à l'époque des faits, il est particulièrement difficile de mettre en œuvre la responsabilité juridique des États en ce qui concerne ces "crimes".

Les États occidentaux ayant participé à la traite négrière et pratiqué l'esclavage s'en tiennent aujourd'hui à une reconnaissance historique et morale, sans accepter la conséquence logique de cette reconnaissance, à savoir la réparation due aux victimes. La loi Taubira, votée par le Parlement français en 2001, qualifiant la traite négrière et l'esclavage de "crimes contre l'humanité", ne crée aucune obligation légale. Dans une déclaration finale, de nature non contraignante, de la Conférence des Nations unies sur le racisme (Durban, septembre 2001), le consensus n'a pu être obtenu qu'à la condition que la reconnaissance rétroactive de la responsabilité des États européens ne soit pas suivie de la mise en œuvre de cette dernière.

À l'évidence, le problème des réparations pour la traite et l'esclavage ne peut être résolu que si toutes les parties en cause en expriment la volonté. En ce cas, la solution pourrait venir de la signature d'un traité international qui reconnaisse que ces pratiques ont été criminelles. Pour autant qu'il s'agisse d'une reconnaissance de responsabilité non seulement historique et morale, mais également juridique, le traité en question pourrait établir les modalités de réparations à accorder pour les dommages actuels causés par ces crimes du passé. Il appartient aux diplomates et aux politiciens de débattre de ce sujet dans le cadre de négociations réunissant des États d'Afrique, d'Europe et des Amériques. Les réparations envisagées pourraient être de nature symbolique et/ou matérielle. Leur but serait de remédier aux déséquilibres mondiaux, en partie hérités de la colonisation et de l'esclavage, en donnant aux pays et aux populations touchés par ces pratiques de meilleures possibilités de développement.

On peut se demander toutefois s'il est vraiment nécessaire, pour fonder des politiques tendant vers une égalisation des chances, d'invoquer un problématique droit à la réparation de crimes passés. Là où subsistent aujourd'hui des rapports de domination, des inégalités sociales et des discriminations raciales, prenant leurs sources dans le système dans le système colonial et esclavagiste, l'exigence des principes d'égalité, de vérité et de justice ne suffirait-elle pas ? ».

Bouta Etemad, « Empires coloniaux : essai de bilan global », in *Histoire globale. Un autre regard sur le monde*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, pp. 64-66.

<b>Document n°1, Enseigner le fait religieux.</b>	<b>1</b>
<b>Document n°2, l'islam.</b>	<b>2</b>
<b>Document n°3, la traite transsaharienne.</b>	<b>3</b>
<b>Document n°4, abolition de 1848.</b>	<b>4</b>
<b>Document n°5, l'industrialisation au XIX siècle.</b>	<b>5</b>
<b>Document n°6, représenter la République.</b>	<b>6</b>
<b>Document n°7, Marcel Gauchet ou la « Démocratie contre elle-même ».</b>	<b>7</b>
<b>Document n°8, « La Révolution. Ruptures et enchaînements ».</b>	<b>8</b>
<b>Document n°9, Le parti, « lieu de la médiation politique ».</b>	<b>9</b>
<b>Document n°10, Extraits de Serge Berstein, « Culture politique » in Jean-Pierre Rioux &amp; Jean-François Sirinelli (dir.) <i>Pour une histoire culturelle</i>, Paris, Seuil, 1997.</b>	<b>10</b>
<b>Document n°11, la guerre aujourd'hui.</b>	<b>10</b>
<b>Document n°12, la violence de guerre.</b>	<b>11</b>
<b>Document n°13, les loisirs</b>	<b>13</b>
<b>Document n°14, le patrimoine.</b>	<b>14</b>
<b>Document n°15, la mémoire.</b>	<b>14</b>
<b>Document n°16, La mémoire menacée.</b>	<b>16</b>
<b>Document n°17, le bon usage de la mémoire.</b>	<b>17</b>
<b>Document n°18, Mémoire et justice.</b>	<b>18</b>
<b>Document 19, l'objectivité de l'histoire et la subjectivité de l'historien</b>	<b>19</b>
<b>Document n°20, l'imaginaire en histoire</b>	<b>22</b>
<b>Document n°21, la biographie</b>	<b>23</b>
<b>Document n°22, art et histoire.</b>	<b>23</b>
<b>Document n°23, Histoire et fiction.</b>	<b>24</b>
<b>Document n°24, les questions sensibles en histoire.</b>	<b>25</b>
<b>Document n°25, l'histoire bataille.</b>	<b>26</b>
<b>Document n°26, histoire des femmes et du genre.</b>	<b>26</b>
<b>Document n°27, la Cinquième République.</b>	<b>27</b>
<b>Document n°28, Histoire globale.</b>	<b>28</b>
<b>Document n°29, le métier de citoyen.</b>	<b>29</b>
<b>Document n°30, l'événement en histoire.</b>	<b>30</b>
<b>Document n°31, l'événement en histoire (2).</b>	<b>31</b>

Épistémologie de l'histoire	PE FAGEOL	
<b>Document n°32, Histoire du politique.</b>		<b>32</b>
<b>Document n°33, histoire de l'art.</b>		<b>33</b>
<b>Document n°34, l'histoire sociale au XIXème siècle.</b>		<b>34</b>
<b>Document n°35, la prolifération des mémoires selon Dominique Borne.</b>		<b>34</b>
<b>Document n°36, Peut-on réparer le passé ?</b>		<b>36</b>